

Informations sur l'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI) :

Les conditions d'admission pour les étudiants internationaux :

1-) Licence Professionnelle :

Diplômes requis : Baccalauréat séries C, D, E, F, DTI ou équivalents internationaux reconnus.

2-) Master en Informatique :

Diplômes requis : Licence en Informatique ou dans un domaine connexe.

Procédure de candidature :

Les étudiants internationaux doivent constituer un dossier comprenant généralement :

Une demande adressée au Directeur de l'IFRI, précisant la filière sollicitée.

Une copie légalisée du relevé de notes et de l'attestation du diplôme requis.

D'autres documents spécifiques peuvent être exigés selon le programme choisi.

Les dossiers doivent être déposés avant la date limite fixée par l'Institut. Il est recommandé de consulter régulièrement le site officiel de l'IFRI pour obtenir des informations détaillées sur les dates limites, les documents requis et les procédures spécifiques pour les étudiants internationaux. Pour des informations précises et à jour, veuillez consulter le site officiel de l'IFRI : <https://www.ifri-uac.bj/>

Il est également conseillé de contacter directement le service des admissions de l'IFRI pour obtenir des informations détaillées sur les conditions d'admission, les équivalences de diplômes et les procédures spécifiques aux étudiants internationaux.

Comment fonctionne la procédure de transfert d'une autre université ?

Le transfert vers l'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI) de l'Université d'Abomey-Calavi depuis une autre université est une démarche qui nécessite une attention particulière. Les informations spécifiques concernant la procédure de transfert ne sont pas explicitement détaillées sur le site officiel de l'IFRI. Cependant, voici les étapes généralement recommandées pour initier un transfert :

Prise de contact initiale : Il est essentiel de contacter directement le service des admissions de l'IFRI pour obtenir des informations précises sur la possibilité et les conditions d'un transfert. Vous pouvez les joindre via les coordonnées fournies sur leur site officiel.

Constitution du dossier : Préparez un dossier complet incluant :

Une demande manuscrite adressée au Directeur de l'IFRI, expliquant les raisons de votre demande de transfert.

Des copies légalisées de vos relevés de notes et diplômes obtenus dans votre université d'origine.

Une copie légalisée de votre extrait d'acte de naissance.

Une copie légalisée de votre certificat de nationalité.

Un curriculum vitae détaillé.

Une photo d'identité récente.

Validation des acquis : L'IFRI pourrait exiger une évaluation de vos acquis antérieurs pour déterminer les équivalences et les unités d'enseignement à valider.

Respect des délais : Assurez-vous de respecter les dates limites de dépôt des dossiers, qui sont généralement précisées dans les notes d'information de l'IFRI.

Frais de dossier : Prévoyez le paiement des frais liés à l'étude de votre dossier, tels que :

Quittance du Rectorat : 2 000 F CFA, à verser sur le compte N° 506100001476 à la United Bank for Africa (UBA).

Quittance de l'IFRI : 15 000 F CFA, à déposer en espèces sur le compte ouvert au Trésor Public sous le N° BJ6600100100000104477437, intitulé "IFRI", ou à payer en ligne via le lien suivant :
<https://equittancetresor.finances.bj:9051/paiement/>.

Pour des informations détaillées et à jour, il est fortement recommandé de consulter le site officiel de l'IFRI : <https://www.ifri-uac.bj/> et de prendre contact directement avec leur service des admissions.

Les délais d'inscription et les documents requis :

Les **délais d'inscription** et les **documents requis** pour intégrer l'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI) de l'Université d'Abomey-Calavi varient en fonction du programme choisi. Les informations suivantes sont basées sur les données disponibles pour l'année académique précédente et peuvent être sujettes à modification.

Délais d'inscription :

- Pour la **Licence** en Sécurité Informatique (SI), Génie Logiciel (GL), Internet et Multimédia (IM), Intelligence Artificielle (IA) ou Systèmes Embarqués et Internet des Objets (SE & IoT), la période de dépôt des dossiers de candidature commence généralement deux mois avant la rentrée académique et dure environ deux semaines. Par exemple, pour l'année académique 2024-2025, la date limite de dépôt des dossiers était le 30 septembre 2024.
- Les dates précises peuvent varier chaque année. Il est donc essentiel de consulter régulièrement le site officiel de l'IFRI pour obtenir les informations les plus récentes.

Documents requis pour la candidature :

Les documents à fournir peuvent différer selon le programme (Licence, Master, etc.). Cependant, pour une candidature typique en Licence, le dossier doit généralement comprendre :

1. Une demande manuscrite adressée au Directeur de l'IFRI.

2. Une photocopie légalisée du diplôme obtenu (par exemple, le Baccalauréat).
3. Une photocopie légalisée de chaque relevé de notes des classes de Première et de Terminale.
4. Une photocopie légalisée du relevé de notes du Baccalauréat.
5. Une photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance.
6. Une photocopie légalisée du certificat de nationalité.
7. Une photo d'identité récente.
8. Un engagement parental pour le paiement des frais de formation, qui s'élèvent à 415 000 FCFA par an.
9. Les quittances de paiement des frais d'étude de dossier :
 - a. **Quittance du Rectorat** : 2 000 FCFA, à verser sur le compte N° 506100001476 à la United Bank for Africa (UBA).
 - b. **Quittance de l'IFRI** : 15 000 FCFA, à déposer en espèces sur le compte ouvert au Trésor Public sous le N° BJ6600100100000104477437, intitulé "IFRI", ou à payer en ligne via le lien suivant :
<https://equittancetresor.finances.bj:9051/paiement/>.

Il est important de noter que les pré-inscriptions en ligne sont obligatoires avant le dépôt physique du dossier. Les candidats doivent donc suivre la procédure en ligne disponible sur le site de l'IFRI.

ifri-uac.bj

Pour des informations détaillées et à jour, il est fortement recommandé de consulter régulièrement le site officiel de l'IFRI : <https://www.ifri-uac.bj/> et de contacter directement le secrétariat de l'institut pour toute clarification supplémentaire.

Inscription aux cours et choisir ses unités d'enseignement :

Pour t'inscrire aux cours et choisir tes unités d'enseignement (UE) à l'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI) de l'Université d'Abomey-Calavi, voici les étapes à suivre :

1. Préinscription :

- a. La préinscription est obligatoire et doit être effectuée avant l'inscription définitive. Elle permet de manifester ton intérêt pour une formation spécifique. Pour les informations relatives à la préinscription, envoie un message électronique à l'adresse suivante : contact@ifri.uac.bj.

ifri-uac.bj

2. Constitution du dossier d'admission :

- a. Une fois la préinscription validée, tu devras préparer un dossier comprenant :
 - i. Une demande manuscrite adressée au Directeur de l'IFRI.
 - ii. Une photocopie légalisée des relevés de notes des classes de Première et de Terminale.
 - iii. Une photocopie légalisée du relevé de notes du baccalauréat.
 - iv. Une photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance.
 - v. Une photocopie légalisée du certificat de nationalité.
 - vi. Une photo d'identité.
 - vii. Un engagement parental pour le paiement des frais de formation, qui s'élèvent à 415 000 FCFA par an.

ifri-uac.bj

3. Choix des Unités d'Enseignement (UE) :

- a. Après l'admission, tu pourras choisir tes UE en fonction de la spécialité et du programme de formation. Les options disponibles sont généralement précisées sur le site officiel de l'IFRI.

ifri-uac.bj

4. Inscription définitive :

- a. Une fois ton dossier complet et les choix d'UE effectués, tu procéderas à l'inscription définitive. Les modalités précises de

cette étape sont généralement communiquées par l'administration de l'IFRI.

Pour des informations détaillées et actualisées, consulte le site officiel de l'IFRI : <https://ifri-uac.bj/>. Tu y trouveras des informations sur les programmes de formation, les procédures d'inscription et les contacts utiles.

N'hésite pas à contacter directement l'administration de l'IFRI pour toute question spécifique ou pour obtenir des précisions sur le processus d'inscription et le choix des UE.

Horaires des cours et les emplois du temps :

Les horaires des cours et les emplois du temps à l'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI) de l'Université d'Abomey-Calavi sont généralement publiés sur plusieurs canaux :

1. Site officiel de l'IFRI :

- a. Les informations relatives aux emplois du temps sont souvent mises à jour directement sur le site de l'IFRI. Tu peux consulter cette page pour les horaires des cours et tout autre détail relatif à ton programme de formation.
- b. Lien : <https://ifri-uac.bj/>

2. Plateforme de gestion en ligne de l'UAC :

- a. Si l'Université dispose d'une plateforme en ligne (comme le système de gestion des étudiants), les horaires et emplois du temps peuvent y être publiés. L'accès à cette plateforme est souvent réservé aux étudiants inscrits, et tu pourrais avoir besoin de ton identifiant étudiant pour consulter les informations.

3. Affichage physique au sein de l'IFRI :

- a. Les emplois du temps sont parfois affichés sur des panneaux au sein même de l'IFRI, en particulier dans les espaces de passage ou à l'entrée des salles de cours. Cela permet aux

étudiants de prendre connaissance des changements éventuels ou des horaires spécifiques aux différents programmes.

4. Contacter l'administration ou les enseignants :

- a. Si tu as du mal à trouver les horaires en ligne, tu peux contacter l'administration de l'IFRI directement ou demander à tes enseignants. Ils pourront te fournir des informations précises sur les horaires des cours.

Contacter un professeur ou un encadrant pédagogique :

Pour contacter un professeur ou un encadrant pédagogique à l'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI) de l'Université d'Abomey-Calavi, voici plusieurs moyens :

1. Par e-mail :

- a. Chaque professeur ou encadrant a généralement une adresse e-mail professionnelle. Les adresses e-mail des enseignants sont souvent disponibles sur le site web de l'IFRI ou sur la plateforme de gestion des étudiants. Si tu ne trouves pas cette information, tu peux essayer de contacter l'administration de l'IFRI pour obtenir l'adresse spécifique d'un enseignant.

2. Sur la plateforme de gestion des étudiants :

- a. Si l'Université utilise une plateforme en ligne, il est possible que tu puisses trouver les coordonnées de ton professeur ou encadrant directement sur ton espace personnel, en accédant à la section des contacts ou des membres du corps enseignant.

3. En personne :

- a. Tu peux également essayer de rencontrer ton professeur ou encadrant en personne pendant ses heures de consultation, qui sont souvent affichées à côté de ses bureaux ou dans le programme des cours. Si tu n'as pas cette information, tu peux la demander auprès du secrétariat ou de l'administration.

4. Via l'administration de l'IFRI :

a. Si tu as des difficultés pour contacter directement un professeur, tu peux toujours passer par l'administration de l'IFRI. Le secrétariat pourra t'orienter vers l'enseignant concerné et parfois fournir une réponse ou prendre un message en ton nom. Les contacts de l'administration sont souvent disponibles sur le site web de l'IFRI.

5. Groupes de discussion ou forums :

a. Parfois, des groupes de discussion ou forums en ligne sont créés pour les étudiants d'un programme. Ces groupes peuvent être un bon moyen d'entrer en contact avec les enseignants, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un responsable pédagogique ou d'un délégué étudiant.

Si tu n'as pas trouvé d'informations sur la façon de contacter un professeur spécifique, je te conseille de consulter la page "contacts" du site de l'IFRI ou de prendre contact avec l'administration pour plus de détails.

Les services d'orientation et d'accompagnement académique :

L'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI) de l'Université d'Abomey-Calavi, comme de nombreuses universités, propose divers services d'orientation et d'accompagnement académique pour aider les étudiants tout au long de leur parcours. Ces services sont généralement destinés à soutenir le développement académique, personnel et professionnel des étudiants. Voici quelques services typiques qui peuvent être offerts :

1. Service d'orientation académique

- Ce service aide les étudiants à choisir leur parcours en fonction de leurs intérêts, de leurs compétences et de leurs projets professionnels.

- Il peut offrir des conseils sur la sélection des unités d'enseignement (UE) et des spécialisations selon les débouchés professionnels envisagés.
- Des rencontres ou des sessions d'orientation sont souvent organisées au début de chaque année académique.

2. Accompagnement pédagogique

- Des conseillers pédagogiques ou des tuteurs sont souvent disponibles pour aider les étudiants à surmonter des difficultés académiques.
- Ces conseillers peuvent intervenir pour donner des conseils sur la gestion du temps, la méthodologie de travail, ou pour aider les étudiants en difficulté dans certaines matières.
- Les étudiants peuvent prendre rendez-vous avec leurs tuteurs ou responsables pédagogiques pour des séances de suivi ou des conseils spécifiques.

3. Suivi des stages et des projets

- Les services d'accompagnement incluent souvent le suivi des stages et des projets de fin d'études.
- Un encadrant académique est généralement assigné à chaque étudiant pour superviser son projet ou son stage, veillant à ce qu'il respecte les exigences académiques et professionnelles du programme.

4. Aide à l'insertion professionnelle

- Ce service aide les étudiants à se préparer à leur entrée dans le monde du travail, notamment par le biais de conseils sur la rédaction de CV, la préparation aux entretiens d'embauche, et des simulations d'entretiens.
- L'IFRI peut organiser des sessions de recrutement, des salons de l'emploi, et des partenariats avec des entreprises locales pour favoriser les stages et l'insertion professionnelle des étudiants.

5. Bibliothèque et ressources pédagogiques

- L'IFRI offre généralement l'accès à une bibliothèque bien équipée avec des livres, des articles scientifiques, et des ressources en ligne qui peuvent aider les étudiants dans leurs recherches et études.
- Des formations à la recherche documentaire et à l'utilisation des ressources numériques sont aussi proposées.

6. Support psychologique et bien-être étudiant

- Certains établissements offrent également des services d'accompagnement psychologique pour aider les étudiants à gérer le stress, la pression académique, ou d'autres préoccupations personnelles.
- Ces services sont parfois coordonnés par des psychologues ou des conseillers spécialisés.

7. Activités extra-académiques et clubs étudiants

- De nombreuses universités soutiennent les étudiants dans le cadre d'activités associatives et extra-académiques. Ces clubs et associations permettent aux étudiants de développer des compétences en gestion, leadership et travail d'équipe.
- L'IFRI peut avoir des clubs technologiques, des associations d'étudiants en informatique, ou des événements organisés pour favoriser les échanges entre étudiants.

Pour obtenir des informations plus détaillées sur ces services à l'IFRI, tu peux consulter le site de l'IFRI ou l'administration de l'Université d'Abomey-Calavi. Le personnel académique ou les conseillers pédagogiques seront également de bons points de contact pour toute question spécifique sur l'orientation et l'accompagnement.

Plateformes en ligne :

L'accès aux plateformes en ligne de l'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI) de l'Université d'Abomey-Calavi dépend des outils mis en place par l'université pour la gestion des étudiants. Voici les étapes générales pour accéder aux plateformes en ligne :

1. Accéder à la plateforme de gestion des étudiants

L'Université d'Abomey-Calavi utilise probablement une plateforme en ligne dédiée à la gestion des étudiants, qui permet de consulter les emplois du temps, suivre les résultats, s'inscrire aux cours, et plus encore.

Pour accéder à cette plateforme, voici ce que tu devrais faire :

- **Rendez-vous sur le site officiel de l'Université ou de l'IFRI :**
Certains sites peuvent proposer des liens directs vers ces plateformes. Par exemple, le site de l'IFRI (ifri-uac.bj) ou celui de l'Université (uac.bj).
- **Se connecter à la plateforme avec tes identifiants :** Une fois sur la plateforme, tu devras entrer tes identifiants (souvent fournis lors de l'inscription, ou via une première connexion). Ces identifiants sont généralement ton numéro d'étudiant et un mot de passe.
- **Suivre les instructions de connexion :** Si tu ne connais pas tes identifiants ou si tu rencontres des difficultés pour te connecter, l'administration ou le service informatique de l'université pourra t'aider.

2. Accéder à la plateforme d'apprentissage en ligne

- L'université ou l'IFRI pourrait utiliser une plateforme d'apprentissage en ligne (comme Moodle, Google Classroom, ou une plateforme propre à l'UAC) pour dispenser les cours à distance ou mettre à disposition des supports de cours.
- **Se connecter avec ton identifiant universitaire :** Pour accéder à cette plateforme, tu devras utiliser les identifiants que tu as reçus pour te connecter à ton compte étudiant. Sur cette plateforme, tu

pourras consulter les cours, télécharger des ressources, soumettre des devoirs, et interagir avec tes enseignants.

3. Trouver les liens vers les plateformes

- **Sur le site de l'IFRI** : Les liens vers les plateformes en ligne sont souvent indiqués sur la page d'accueil du site de l'IFRI ou dans une section dédiée aux étudiants.
- **Sur l'intranet de l'UAC** : L'Université d'Abomey-Calavi peut avoir un intranet où tous les liens relatifs aux plateformes sont centralisés.
- **Demander à l'administration** : Si tu ne trouves pas le lien ou si tu rencontres des problèmes d'accès, il est toujours utile de contacter l'administration de l'IFRI ou le service informatique pour obtenir des informations.

4. Démarches en cas de difficulté d'accès

- Si tu rencontres des difficultés pour te connecter à la plateforme en ligne (mot de passe oublié, problème d'identifiant, etc.), tu peux :
 - Contacter le service d'assistance technique de l'université ou de l'IFRI.
 - Vérifier les informations sur la page d'aide de la plateforme (si disponible).
 - Demander à un enseignant ou à un responsable académique de t'orienter vers le bon service.

En résumé, pour accéder aux plateformes en ligne, commence par consulter les liens sur les sites officiels de l'IFRI ou de l'UAC, puis connecte-toi avec les identifiants fournis. Si tu rencontres des difficultés, n'hésite pas à contacter l'administration ou le support technique pour de l'aide.

Obtention d'une carte de bibliothèque :

Pour obtenir une carte de bibliothèque à l'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI) de l'Université d'Abomey-Calavi, voici les étapes à suivre :

1. Inscription à la bibliothèque

- **Se rendre à la bibliothèque** : Dirige-toi vers la bibliothèque de l'IFRI ou de l'Université d'Abomey-Calavi. Si la bibliothèque est centralisée, tu la trouveras probablement sur le campus principal. Plus de détails peuvent être fournis sur le site de l'Université ou de l'IFRI.
- **Formulaire d'inscription** : Tu devras remplir un formulaire d'inscription pour devenir membre de la bibliothèque. Ce formulaire est disponible à l'accueil de la bibliothèque.

2. Documents nécessaires

- **Carte d'étudiant** : Présente ta carte d'étudiant pour prouver ton inscription à l'université.
- **Pièce d'identité** : Parfois, il est demandé de fournir une copie de ta pièce d'identité.
- **Photo d'identité** : Il se peut que tu doives fournir une photo d'identité.
- **Frais d'inscription** : Vérifie si des frais sont requis pour l'émission de la carte de bibliothèque.

3. Recevoir la carte de bibliothèque

- Après l'inscription et la vérification des documents, tu recevras ta carte de bibliothèque. Cela te permettra d'emprunter des livres et d'utiliser les ressources de la bibliothèque.

4. Utilisation de la carte

- La carte te permettra d'emprunter des ouvrages, des revues, et d'accéder à des ressources en ligne si la bibliothèque offre ce service.

5. Renouvellement de la carte

- Si ta carte est valable pour une période déterminée, tu devras probablement la renouveler chaque année universitaire.

Pour plus de détails et pour connaître l'emplacement exact de la bibliothèque, tu peux consulter le site de l'Université d'Abomey-Calavi : <https://www.uac.bj/> ou celui de l'IFRI : <https://ifri-uac.bj/>.

Horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires :

Les horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), y compris celles de l'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI), peuvent varier en fonction de plusieurs facteurs, notamment les périodes de vacances ou de sessions intensives. En général, les bibliothèques universitaires ont des horaires assez réguliers, mais il est toujours bon de vérifier directement.

Horaires typiques des bibliothèques universitaires :

- 1. En période académique :**
 - Du lundi au vendredi** : 8h00 - 18h00
 - Le samedi** : 8h00 - 13h00
 - Fermée le dimanche** ou horaires réduits
- 2. En période de vacances :**
 - Les horaires peuvent être réduits, souvent de 8h00 à 13h00 du lundi au vendredi, avec fermeture le week-end.

Pour obtenir les horaires précis de la bibliothèque de l'IFRI ou de l'UAC :

- **Consulter le site officiel** : Les horaires sont parfois publiés sur les sites web de l'Université ou de l'IFRI. [Université d'Abomey-Calavi](https://www.uac.bj/) et [IFRI](https://ifri-uac.bj/).

- **Demander directement à l'administration** : Tu peux également contacter l'administration de l'IFRI ou la bibliothèque pour confirmer les horaires actuels.

Autres informations utiles :

- Les horaires peuvent également changer en fonction des périodes d'examens, donc vérifie également s'il y a des annonces spécifiques sur le site de l'université ou de la bibliothèque.
- Certaines bibliothèques universitaires offrent des services en ligne 24h/24, te permettant d'accéder à des ressources numériques, même en dehors des heures d'ouverture physiques.

N'hésite pas à contacter directement la bibliothèque de l'IFRI pour connaître leurs horaires exacts, notamment pendant les périodes spécifiques comme les vacances ou les sessions d'examens.

Emprunter et rendre des livres :

Emprunter et rendre des livres à la bibliothèque de l'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI) ou de l'Université d'Abomey-Calavi suit généralement une procédure simple. Voici les étapes à suivre :

1. Emprunter des livres

- **Se rendre à la bibliothèque** : Une fois ta carte de bibliothèque obtenue, rends-toi à la bibliothèque pendant les horaires d'ouverture.
- **Choisir tes livres** : Parcours les rayons pour trouver les livres que tu souhaites emprunter. Si tu as des difficultés à localiser certains ouvrages, tu peux demander à un bibliothécaire ou utiliser le catalogue en ligne de la bibliothèque (si disponible).
- **Prêter les livres** :
 - Présente ta carte de bibliothèque au comptoir de prêt.
 - Remets les livres au bibliothécaire, qui enregistrera ton emprunt dans le système.

- Tu recevras une fiche de prêt ou un reçu indiquant les dates de retour des livres.

2. Durée des emprunts

- La durée de l'emprunt dépend de la politique de la bibliothèque. En général, les emprunts peuvent durer entre **1 et 4 semaines**, avec possibilité de renouveler si le livre n'est pas réservé par un autre étudiant.
- **Renouvellement des prêts** : Si tu as besoin de prolonger la durée de l'emprunt, tu peux le faire, généralement, en ligne ou directement à la bibliothèque, tant que le livre n'est pas réservé par quelqu'un d'autre.

3. Rendre des livres

- **Avant la date de retour** : Assure-toi de rendre les livres avant la date limite pour éviter des amendes ou des frais de retard.
- **Rendre les livres à la bibliothèque** : Dirige-toi vers le comptoir de retour de la bibliothèque, remets les livres au bibliothécaire, qui enregistrera leur retour dans le système.
- **Retours en dehors des horaires d'ouverture** : Certaines bibliothèques disposent de boîtes de retour où tu peux déposer les livres en dehors des heures d'ouverture, mais ce n'est pas toujours le cas, donc vérifie avant.
- **Amendes pour retard** : Si tu rends un livre en retard, il se peut que des frais soient appliqués, selon la politique de la bibliothèque. Il est donc important de respecter les dates de retour.

4. Perte ou dommage d'un livre

- Si tu perds un livre ou si tu le rends en mauvais état, tu devras généralement rembourser le livre ou le remplacer. La bibliothèque te fournira des instructions sur la procédure à suivre en cas de perte ou de dommage.

5. Services supplémentaires

- **Réservation de livres** : Si un livre est déjà emprunté, tu peux parfois le réserver, et la bibliothèque te préviendra dès qu'il sera disponible.
- **Consultation sur place** : Si tu n'as pas besoin de prendre un livre à la maison, tu peux également consulter des ouvrages directement sur place dans la salle de lecture.

Où trouver plus d'informations ?

- Les règles précises peuvent varier selon les bibliothèques de l'IFRI et de l'UAC, il est donc préférable de consulter le site de l'Université [UAC](#) ou de l'IFRI [IFRI](#) pour plus de détails ou de demander directement à un bibliothécaire pour connaître les procédures exactes.

Ressources en ligne pour la recherche documentaire :

Oui, l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) et l'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI) mettent à disposition des étudiants diverses **ressources en ligne pour la recherche documentaire**. Ces ressources sont essentielles pour trouver des articles scientifiques, des thèses, des livres, et d'autres documents académiques qui peuvent soutenir tes études et recherches.

Voici les types de ressources en ligne généralement disponibles :

1. Bases de données académiques

- **JSTOR, ScienceDirect, IEEE Xplore, SpringerLink, et Wiley Online Library** sont quelques exemples de bases de données où tu peux accéder à des articles scientifiques, des revues, des conférences, des livres et autres documents de recherche.
- Ces bases sont souvent accessibles via les bibliothèques universitaires, et un identifiant académique ou une connexion via l'université peut être nécessaire.

2. Catalogue en ligne de la bibliothèque

- L'UAC et l'IFRI mettent probablement à disposition un **catalogue en ligne** qui te permet de rechercher des livres, des articles et d'autres ressources physiques ou numériques de la bibliothèque.
- Ce catalogue te permet de savoir si le livre ou l'article que tu recherches est disponible à la bibliothèque et peut parfois aussi inclure des ressources électroniques accessibles à distance.

3. Ressources électroniques et livres en ligne

- La bibliothèque de l'IFRI ou de l'UAC peut avoir des abonnements à des plateformes qui offrent un accès à des **livres électroniques, e-books** et autres documents numériques. Ces ressources peuvent être consultées via la plateforme de la bibliothèque.

4. Thèses et mémoires en ligne

- De nombreuses universités mettent leurs thèses et mémoires en ligne via des plateformes de dépôt. L'UAC pourrait avoir une telle plateforme pour les thèses et mémoires soutenus au sein de l'université. Ces travaux de recherche sont une source importante de documentation pour approfondir un sujet donné.
- Il est aussi possible que l'IFRI ait un dépôt spécifique pour les mémoires des étudiants en informatique.

5. Portails de recherche scientifique

- **Google Scholar** : Bien que non spécifiquement réservé aux étudiants de l'UAC, Google Scholar est une excellente ressource gratuite pour trouver des articles académiques, des livres, des citations et des recherches sur tous les sujets académiques.
- **HAL** : C'est une plateforme où sont déposées des publications scientifiques et des recherches de divers domaines. Elle est ouverte aux chercheurs et étudiants des institutions universitaires.

6. Ressources spécifiques aux domaines d'étude

- Si tu fais des études en informatique ou dans un domaine technique, tu peux accéder à des ressources spécialisées comme :
 - **ACM Digital Library** : Pour des articles et conférences en informatique.
 - **arXiv** : Pour des pré-publications dans les domaines de l'informatique, des mathématiques et des sciences.

7. Formations à la recherche documentaire

- Certaines bibliothèques universitaires proposent des **formations à la recherche documentaire**, qui t'enseignent comment utiliser efficacement ces ressources en ligne pour rechercher des articles, des livres et d'autres documents pertinents pour tes études.

8. Accès à distance

- Si tu es étudiant à l'UAC ou à l'IFRI, tu peux peut-être accéder à ces ressources en ligne à distance via un réseau sécurisé (VPN) de l'université. Tu devrais consulter la bibliothèque pour savoir si ce service est disponible.

Où trouver ces ressources ?

- **Site de l'Université d'Abomey-Calavi** : Tu peux consulter la bibliothèque universitaire et le site de l'UAC pour des informations sur les bases de données et les ressources en ligne accessibles aux étudiants. [Université d'Abomey-Calavi - Bibliothèque](#)
- **Site de l'IFRI** : L'IFRI pourrait avoir des informations supplémentaires sur les ressources en ligne disponibles pour les étudiants en informatique. [IFRI - Université d'Abomey-Calavi](#)

En résumé, il existe de nombreuses ressources en ligne pour la recherche documentaire à l'Université d'Abomey-Calavi et à l'IFRI. Je te recommande de visiter les sites des bibliothèques et de contacter l'administration ou les

bibliothécaires pour obtenir des informations détaillées sur l'accès à ces ressources.

Services d'aide à la rédaction et à la recherche :

Les services d'aide à la rédaction et à la recherche à l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) et à l'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI) sont conçus pour aider les étudiants à améliorer leurs compétences en recherche documentaire, rédaction académique et présentation de travaux. Voici les services qui pourraient être proposés dans ce cadre :

1. Aide à la recherche documentaire

- **Assistance pour trouver des ressources** : Les bibliothécaires et le personnel académique peuvent t'aider à naviguer dans les bases de données académiques et les catalogues en ligne pour trouver des articles scientifiques, des livres, des thèses, des rapports de recherche, et d'autres ressources.
- **Formation à la recherche documentaire** : Certaines bibliothèques proposent des ateliers ou des sessions de formation sur l'utilisation des ressources en ligne, des catalogues de la bibliothèque, des bases de données académiques, et des outils de gestion des références bibliographiques.

2. Assistance à la rédaction académique

- **Rédaction de mémoire et de thèse** : Si tu travailles sur un mémoire ou une thèse, il existe souvent des services d'aide à la rédaction pour t'aider à structurer ton travail, améliorer ta rédaction, et respecter les normes académiques de citation.
- **Selecture et correction** : Certains départements offrent des services de relecture et de correction pour t'aider à améliorer la clarté, la grammaire et la structure de tes travaux. Cela inclut la vérification des fautes d'orthographe, de grammaire, et de syntaxe.

- **Ateliers de rédaction** : Des ateliers peuvent être organisés pour t'enseigner des techniques de rédaction académique, comme la structuration d'un essai, la rédaction d'un rapport de recherche, et l'écriture d'un article scientifique.

3. Aide à la gestion des références bibliographiques

- **Logiciels de gestion bibliographique** : Les étudiants peuvent recevoir de l'aide pour utiliser des outils comme **Zotero**, **EndNote** ou **Mendeley**, qui aident à organiser et à citer correctement les sources utilisées dans la rédaction de travaux académiques.
- **Conseils sur les normes de citation** : Les bibliothécaires peuvent t'aider à respecter les normes de citation (APA, MLA, Chicago, etc.) en vigueur dans ton domaine d'études, et t'apprendre à citer correctement les sources dans ton travail.

4. Aide à la publication

- **Conseils sur la publication d'articles** : Les chercheurs et étudiants qui souhaitent publier leurs travaux dans des revues scientifiques peuvent bénéficier de conseils sur le choix des revues, le formatage des articles, et la soumission de manuscrits.
- **Ateliers sur la publication scientifique** : Certaines universités offrent des formations sur le processus de publication, y compris la soumission à des revues à comité de lecture et la préparation des articles pour publication.

5. Encadrement par des tuteurs ou des mentors

- **Tutoring académique** : Des tuteurs ou des assistants de recherche peuvent offrir un soutien individuel ou en groupe aux étudiants pour les aider à mieux comprendre les concepts académiques, affiner leur méthodologie de recherche, et résoudre les difficultés liées à leur sujet d'étude.
- **Mentorat pour les thèses et mémoires** : Les étudiants peuvent être associés à un mentor académique ou un professeur pour recevoir

des conseils et des orientations tout au long de leur recherche, de la formulation de la question de recherche à la rédaction finale.

6. Services en ligne et plateformes de recherche

- **Accès à des ressources en ligne** : La bibliothèque universitaire et les plateformes en ligne de l'IFRI et de l'UAC permettent aux étudiants d'accéder à des documents de recherche à distance, facilitant ainsi la recherche documentaire.
- **Bases de données et archives** : Les bibliothèques offrent un accès à des bases de données spécialisées et à des archives en ligne, et peuvent t'orienter pour que tu exploites au mieux ces outils dans ta recherche.

7. Conseils sur la méthodologie de recherche

- **Ateliers sur la méthodologie de recherche** : Des sessions sont parfois proposées pour t'aider à comprendre les étapes clés de la recherche académique, comme la formulation de la problématique, la collecte et l'analyse des données, et la rédaction du rapport de recherche.
- **Aide pour les études de terrain** : Si ton travail implique des études de terrain ou des enquêtes, tu peux obtenir des conseils sur la planification, la collecte des données, et l'analyse statistique (par exemple avec des logiciels comme SPSS, R, ou Python).

8. Aide à la présentation de travaux

- **Conseils pour les soutenances** : Si tu prépares une soutenance de mémoire ou de thèse, tu peux bénéficier de conseils sur la préparation de ta présentation orale et l'organisation de tes diapositives.
- **Simulations de soutenance** : Certaines universités proposent des sessions de simulation de soutenance, où tu peux t'entraîner à présenter ton travail devant un panel de professeurs ou d'étudiants.

Où trouver ces services ?

- **Site de l'UAC et de l'IFRI** : Il est possible que des informations détaillées sur ces services soient disponibles sur le site web de l'Université [UAC](#) ou de l'IFRI [IFRI](#).
- **Bibliothèque universitaire** : Les bibliothécaires et les responsables des services de recherche documentaire peuvent t'orienter vers ces ressources.
- **Services d'accompagnement académique** : Pour des services de tutorat ou de mentorat, tu peux contacter ton département académique ou consulter le bureau des études de l'UAC ou de l'IFRI.

En résumé, l'UAC et l'IFRI offrent une variété de services d'aide à la rédaction et à la recherche pour accompagner les étudiants dans leurs travaux académiques, de la recherche documentaire à la publication.

L'IFRI propose-t-elle des logements pour les étudiants ?

Services de restauration disponibles :

À l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) et à l'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI), plusieurs **services de restauration** sont généralement disponibles pour les étudiants, leur offrant la possibilité de prendre des repas sur le campus à des prix abordables. Voici un aperçu des services de restauration disponibles :

1. Restaurants universitaires

- **Restauration à la cafétéria** : Sur le campus principal de l'UAC, plusieurs **cafétérias** ou **restaurants universitaires** offrent des repas à des prix abordables pour les étudiants. Ces lieux servent souvent des plats locaux et des repas équilibrés, adaptés à un large éventail de régimes alimentaires.
- **Repas à emporter** : Certains restaurants offrent aussi des options de repas à emporter pour les étudiants pressés, ou ceux qui préfèrent manger en dehors de la cafétéria.

2. Services de restauration sur le campus de l'IFRI

- **Cafétéria de l'IFRI** : Il est probable que l'IFRI dispose également de sa propre cafétéria ou d'un espace de restauration où les étudiants peuvent acheter des repas pendant la journée. Ces espaces sont pratiques pour les étudiants qui suivent des cours intensifs ou passent beaucoup de temps à l'IFRI.
- **Snack-bars et petites cantines** : Il peut aussi y avoir des **snack-bars** ou des cantines près de l'IFRI qui proposent des encas rapides comme des sandwiches, des fruits, des boissons, et des repas légers.

3. Tarification et abonnements

- Les repas dans ces restaurants et cafétérias sont généralement **subventionnés** pour les étudiants, permettant un tarif réduit. Il est possible que l'université offre des **abonnements mensuels ou semestriels** qui permettent de prendre plusieurs repas à des prix avantageux.
- Les tarifs varient en fonction du type de repas (petit déjeuner, déjeuner, dîner, etc.), mais les prix sont souvent abordables pour les étudiants.

4. Options végétariennes et régimes spéciaux

- Certaines cafétérias ou restaurants peuvent proposer des **options végétariennes** ou **sans gluten** pour les étudiants ayant des régimes alimentaires particuliers. Il est toujours utile de vérifier sur place si ces options sont disponibles.

5. Restauration pendant les événements et séminaires

- Lors de **séminaires, conférences** ou **événements spéciaux** organisés par l'UAC ou l'IFRI, des services de restauration sont parfois mis en place pour les participants. Ces services peuvent inclure des repas buffet, des pauses-café, et des déjeuners légers pendant les événements.

6. Restaurants à proximité

- Si tu cherches des options en dehors du campus, il existe de nombreux **restaurants locaux et marchés** à proximité de l'UAC ou de l'IFRI. Ces endroits proposent une variété de plats, souvent à des prix abordables pour les étudiants.

Où trouver plus d'informations ?

- **Site de l'Université d'Abomey-Calavi** : Pour plus de détails sur les restaurants universitaires et les services de restauration, tu peux consulter le site officiel de l'Université [UAC](#).
- **Contact avec l'administration de l'IFRI** : Pour des informations spécifiques à l'IFRI, comme les horaires et les services disponibles, tu peux consulter le site de l'IFRI [IFRI](#) ou contacter l'administration de l'IFRI.

En résumé, l'UAC et l'IFRI offrent plusieurs services de restauration pratiques et abordables pour les étudiants, avec des options variées pour satisfaire différents régimes alimentaires et préférences.

Associations étudiantes et les clubs :

1. Clubs technologiques et scientifiques

- **Club d'Intelligence Artificielle et IoT** : Un club pour les passionnés d'intelligence artificielle et de l'Internet des objets, avec des projets et des ateliers sur les technologies émergentes.
- **Club de développement de logiciel** : Un espace pour les étudiants intéressés par la création de logiciels, les applications mobiles et le développement de solutions informatiques.
- **Club de réalité virtuelle / augmentée** : Ce club se concentre sur les technologies immersives, avec des projets et des développements en réalité virtuelle et augmentée.

- **Club d'entrepreneuriat** : Pour ceux qui souhaitent se lancer dans l'entrepreneuriat, ce club offre des formations, des ateliers et des projets sur la création d'entreprises technologiques.
- **Club de Hacking** : Ce club est dédié à la cybersécurité et au hacking éthique, offrant des opportunités d'apprentissage autour de la protection des systèmes informatiques.
- **Club d'Algorithmie et de programmation** : Ce club rassemble les étudiants passionnés par les algorithmes, les structures de données et la programmation de manière générale.
- **Club d'anglais** : Un club pour améliorer ses compétences en anglais, avec des sessions de discussion, des présentations, et des échanges en langue anglaise.

2. Clubs culturels et artistiques

- **Club de chorégraphie** : Pour les passionnés de danse, ce club organise des sessions de danse et des spectacles.
- **Club de danse traditionnelle** : Ce club se spécialise dans la danse traditionnelle, mettant en valeur la culture locale à travers des performances.
- **Club de musique** : Un club pour les musiciens et les passionnés de musique, avec des répétitions, des concerts et des projets musicaux.
- **Club de théâtre** : Pour ceux qui aiment la scène, ce club propose des activités théâtrales, des pièces et des performances.

3. Clubs sportifs

- **Club de Basket/Homme et Club de Basket/Femme** : Des clubs dédiés au basketball, avec des équipes masculines et féminines.
- **Club de Football/Homme et Club de Football/Dame** : Des clubs de football pour les hommes et les femmes, avec des entraînements réguliers et des matchs.
- **Club de Handball/Homme et Club de Handball/Dame** : Des clubs de handball pour les étudiants masculins et féminins.

- **Club de Volleyball/Homme et Club de Volleyball/Dame** : Des clubs de volleyball pour les hommes et les femmes, offrant des opportunités de compétition et de loisir.
- **Club d'Athlétisme (100, 400 et 1500 m)/Homme et Club d'Athlétisme (100, 400 et 1500 m)/Dame** : Des clubs pour les passionnés de course de sprint, de demi-fond et de fond.
- **Club de Lancé de poids/Homme et Club de Lancé de poids/Dame** : Pour les athlètes intéressés par le lancer de poids.
- **Club de Saut en hauteur/Homme et Club de Saut en hauteur/Dame** : Des clubs spécialisés dans les épreuves de saut en hauteur.
- **Club de Saut en longueur/Homme et Club de Saut en longueur/Dame** : Pour ceux qui pratiquent ou souhaitent pratiquer le saut en longueur.

4. Clubs intellectuels et stratégiques

- **Club de jeux d'Échec** : Ce club rassemble les amateurs de jeux d'échecs pour des parties, des compétitions et des stratégies.
- **Club de génie en herbe** : Un club pour ceux qui souhaitent développer leurs compétences en ingénierie, en innovation et en résolution de problèmes complexes.

Ces clubs offrent une variété d'activités pour les étudiants, leur permettant de se développer personnellement et professionnellement tout en s'amusant. Pour rejoindre un club, il est généralement possible de s'inscrire lors des journées d'accueil ou de contacter les responsables via les canaux de communication de l'IFRI.

Les aides financières disponibles pour les étudiants :

À l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) et à l'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI), plusieurs **aides financières** peuvent être disponibles pour soutenir les étudiants dans leurs études. Ces aides sont destinées à alléger les coûts liés à la scolarité et à la vie étudiante.

Voici un aperçu des principales aides financières auxquelles les étudiants peuvent prétendre :

1. Bourses d'études :

Les bourses d'études sont l'une des aides financières les plus courantes pour soutenir les étudiants. Elles sont souvent attribuées en fonction de critères académiques, sociaux ou d'excellence.

- **Bourses gouvernementales** : Le gouvernement béninois propose des bourses pour les étudiants qui rencontrent des difficultés financières ou qui font preuve d'excellence académique. Ces bourses peuvent couvrir tout ou une partie des frais de scolarité et parfois les frais de transport ou de logement.
- **Bourses d'excellence** : Elles sont attribuées aux étudiants ayant obtenu de bons résultats académiques. Ces bourses sont souvent attribuées après des sélections et peuvent être accordées pour une durée déterminée ou pour toute la durée du programme.
- **Bourses sur critères sociaux** : Elles sont destinées aux étudiants issus de milieux sociaux défavorisés. Ces bourses sont accordées en fonction de la situation socio-économique de la famille de l'étudiant.

2. Aides à la scolarité et exonérations de frais :

- **Exonération partielle ou totale des frais de scolarité** : Certains étudiants, en particulier ceux issus de familles à revenus modestes, peuvent bénéficier d'exonérations partielles ou totales de leurs frais de scolarité. Ces exonérations sont souvent attribuées après une étude de dossier social.
- **Réductions de frais** : Des réductions sur les frais d'inscription ou d'autres frais universitaires peuvent être accordées aux étudiants dans le cadre de certaines aides.

3. Aides à la recherche et aux projets académiques :

- **Financement de projets de recherche** : Pour les étudiants de cycles supérieurs (Master, Doctorat), des financements peuvent être disponibles pour soutenir leurs projets de recherche. Ces financements peuvent provenir de l'université, de ministères ou d'organismes partenaires.
- **Bourses de mobilité** : Des bourses peuvent être attribuées aux étudiants souhaitant effectuer des séjours de mobilité académique à l'étranger, comme dans le cadre d'échanges universitaires ou de stages à l'international.

4. Aides d'urgence et soutien ponctuel :

- **Fonds d'urgence** : Ce type de soutien est destiné aux étudiants rencontrant des difficultés financières soudaines (par exemple, à la suite d'un accident, d'une maladie, ou d'un autre événement imprévu). Ce fonds peut aider à couvrir les frais de scolarité, les frais médicaux ou d'autres urgences.
- **Prêts étudiants** : Bien que moins courants, certains établissements ou partenaires peuvent offrir des prêts à faible taux d'intérêt pour les étudiants, afin de les aider à financer leurs études. Ces prêts peuvent être remboursés après la fin de leurs études.

5. Subventions et financements privés :

- **Bourses d'entreprises et d'organisations non-gouvernementales** : Certaines entreprises, ONG ou fondations offrent des bourses et des financements aux étudiants, en particulier ceux qui souhaitent s'engager dans des domaines spécifiques comme l'ingénierie, la santé, les sciences sociales, etc.
- **Programmes de parrainage et mécénat** : Certaines entreprises sponsorisent des étudiants dans leurs études, en leur offrant une aide financière et des opportunités de stage ou d'emploi à la fin de leurs études.

6. Opportunités de travail étudiant :

- **Travail étudiant sur le campus** : Certains étudiants peuvent avoir la possibilité de travailler à temps partiel sur le campus universitaire dans des rôles comme assistants administratifs, bibliothécaires, ou dans d'autres services. Ces emplois permettent aux étudiants de gagner un revenu tout en poursuivant leurs études.
- **Stages rémunérés** : De nombreux étudiants peuvent également obtenir des stages rémunérés dans des entreprises partenaires de l'université. Ces stages peuvent être une source importante de financement pour les étudiants, tout en leur offrant une expérience professionnelle précieuse.

7. Aides spécifiques aux étudiants internationaux :

- **Bourses pour étudiants étrangers** : Les étudiants internationaux peuvent également bénéficier de bourses spécifiques offertes par le gouvernement béninois, des institutions internationales ou des partenariats académiques. Ces bourses couvrent généralement les frais de scolarité, le logement et parfois les frais de transport.
- **Programmes d'échanges universitaires** : Les étudiants internationaux peuvent aussi participer à des programmes d'échanges qui offrent des bourses couvrant tout ou une partie des coûts liés à leur séjour.

8. Aides liées à des programmes spécifiques :

- **Aides liées à des programmes de développement** : Parfois, des aides financières sont offertes pour les étudiants qui participent à des programmes de développement communautaire ou des projets de solidarité. Ces programmes peuvent être financés par des ONG ou des partenariats internationaux.

Conclusion :

Les **aides financières** disponibles pour les étudiants à l'UAC et à l'IFRI sont diversifiées et visent à rendre l'accès à l'éducation plus accessible

pour ceux qui rencontrent des difficultés financières. Les étudiants intéressés doivent se renseigner auprès du **service des bourses et des aides financières** de l'université ou de leur institut pour connaître les modalités de demande et les critères d'attribution de ces aides.

Tu peux consulter les informations et faire des demandes en ligne via les plateformes de l'Université ou de l'IFRI, ou en contactant directement les responsables des bourses à [UAC](#) et à [IFRI](#).

Demande de bourse d'études :

Pour faire une **demande de bourse d'études** à l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) ou à l'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI), voici les étapes générales que tu peux suivre. Ces procédures peuvent légèrement varier en fonction du type de bourse (gouvernementale, d'excellence, sociale, etc.), mais elles suivent généralement un processus similaire.

1. Vérification des critères d'éligibilité

Avant de commencer ta demande, il est essentiel de vérifier les critères d'éligibilité pour la bourse à laquelle tu souhaites postuler. Les critères peuvent inclure :

- **Excellence académique** : Certaines bourses sont attribuées aux étudiants ayant d'excellents résultats scolaires.
- **Critères sociaux** : Des bourses peuvent être attribuées aux étudiants issus de familles à revenus faibles ou moyens.
- **Programmes spécifiques** : Certaines bourses peuvent être réservées à des filières ou des projets spécifiques (par exemple, des bourses pour les étudiants en informatique ou en ingénierie).

2. Consultation des annonces de bourses

Les bourses sont généralement annoncées sur le site web officiel de l'université ou de l'institut, ainsi que sur les panneaux d'affichage de

l'établissement. Les informations relatives aux bourses, y compris les types de bourses disponibles, les critères d'éligibilité et la date limite de dépôt des dossiers, sont souvent publiées à la fin de chaque année académique ou en début de semestre.

- **Site web de l'UAC** : <https://www.uac.bj>
- **Site web de l'IFRI** : <https://ifri-uac.bj>

Tu peux aussi consulter les annonces dans les départements ou les services dédiés à l'orientation des étudiants.

3. Préparation des documents nécessaires

Pour faire une demande de bourse, tu devras généralement fournir plusieurs documents justificatifs. Les documents typiques incluent :

- **Formulaire de demande de bourse** : Un formulaire que tu dois remplir, disponible sur le site web ou à récupérer au service des bourses.
- **Relevés de notes académiques** : Tes bulletins ou relevés de notes récents pour prouver tes performances académiques.
- **Pièce d'identité** : Une copie de ta carte d'identité nationale ou de ton passeport si tu es étudiant international.
- **Attestation de revenu familial** : Pour les bourses sur critères sociaux, une preuve de la situation financière de ta famille est souvent requise.
- **Lettre de motivation** : Explique pourquoi tu postules à cette bourse, ce qu'elle t'apportera, et tes projets professionnels.
- **Recommandations** : Parfois, des lettres de recommandation de tes enseignants ou d'autres personnes influentes peuvent être exigées.
- **Autres documents** : Selon le type de bourse, des documents supplémentaires peuvent être demandés, comme des certificats de stage, de participation à des concours, etc.

4. Dépôt du dossier de demande

Une fois que tu as rassemblé tous les documents nécessaires, il te faudra soumettre ta demande. Le dépôt peut se faire de plusieurs manières :

- **En ligne** : Certaines bourses permettent un dépôt entièrement en ligne via le site de l'université ou de l'IFRI. Tu devras remplir un formulaire de demande et télécharger tous les documents demandés.
- **En personne** : Si la demande se fait sur papier, tu devras soumettre ton dossier complet au service des bourses et des aides financières de l'UAC ou de l'IFRI.

Vérifie la **date limite de dépôt** pour éviter toute soumission tardive.

5. Entretien ou évaluation (si nécessaire)

Dans certains cas, une **sélection sur dossier** est réalisée. Cela peut inclure :

- **Évaluation académique** : Les résultats scolaires sont vérifiés et comparés avec les critères d'éligibilité.
- **Entretien personnel** : Certains types de bourses, comme les bourses d'excellence, peuvent nécessiter un entretien avec un comité de sélection pour évaluer ta motivation et tes projets futurs.
- **Vérification des documents** : Des contrôles peuvent être effectués pour vérifier la véracité des documents soumis.

6. Notification des résultats

Une fois la sélection terminée, les résultats sont généralement publiés sur le site web de l'université ou de l'IFRI, ou affichés dans les départements. Si tu es retenu, tu recevas une notification officielle t'indiquant la bourse qui t'a été attribuée, son montant, ainsi que les modalités de versement ou de remise.

7. Suivi des conditions de la bourse

Certaines bourses peuvent avoir des **conditions de renouvellement** basées sur ton rendement académique. Assure-toi de respecter ces conditions, car elles peuvent inclure des critères de performance tels que :

- Maintenir une certaine moyenne académique.
- Participer à des activités spécifiques.
- Soumettre des rapports ou des suivis périodiques sur l'avancement de ton programme académique.

Conclusion :

Faire une **demande de bourse d'études** nécessite de suivre les étapes spécifiques indiquées par l'université ou l'institut et de soumettre les documents nécessaires dans les délais impartis. Il est essentiel de vérifier régulièrement les annonces de bourses disponibles, de respecter les critères d'éligibilité et de soumettre un dossier complet et bien préparé.

Pour plus d'informations, consulte directement les services concernés via [l'UAC](#) ou [l'IFRI](#).

Opportunités de travail étudiant sur le campus :

Il existe plusieurs **opportunités de travail étudiant** sur le campus de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) et à l'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI). Ces opportunités permettent aux étudiants de financer leurs études tout en acquérant de l'expérience professionnelle. Voici un aperçu des principales possibilités de travail étudiant disponibles sur ces campus :

1. Travail dans les services universitaires

Les étudiants peuvent être recrutés pour travailler dans différents services administratifs et académiques de l'université ou de l'institut. Ces emplois permettent aux étudiants d'acquérir une expérience professionnelle tout en étudiant. Les rôles disponibles peuvent inclure :

- **Assistant administratif** : Aide dans la gestion des documents, l'organisation des événements et des tâches administratives au sein des départements ou des services.
- **Secrétariat** : Aide aux secrétaires dans la gestion des agendas, des courriers, et de la communication interne.
- **Gestion de la documentation** : Aide à la gestion et à l'archivage des documents dans les bibliothèques ou les bureaux des départements.
- **Accueillant dans les bureaux ou services** : Accueil des étudiants, orientation vers les bonnes ressources et gestion des premières demandes.

2. Emploi à la bibliothèque universitaire

Les étudiants peuvent travailler à temps partiel dans les bibliothèques universitaires pour aider à la gestion des livres, des espaces d'étude et des ressources électroniques. Les tâches peuvent inclure :

- **Assistant bibliothécaire** : Aider à la gestion des prêts et retours de livres, à la classification des ouvrages et à l'organisation de l'espace de lecture.
- **Aide à la recherche documentaire** : Assister les étudiants dans leurs recherches de documents académiques et les aider à utiliser les ressources électroniques.

3. Assistants pédagogiques ou de laboratoire

Les étudiants ayant de bonnes connaissances dans un domaine spécifique peuvent être employés en tant qu'assistants dans des **laboratoires** de recherche ou dans des **sessions de travaux dirigés (TD)**. Ils aident les enseignants ou les chercheurs à organiser les séances de laboratoire et à guider leurs camarades dans la réalisation des expériences ou des projets pratiques.

- **Assistant de laboratoire** : Aide à la préparation des matériels et à l'accompagnement des étudiants dans les travaux pratiques.

- **Surveillant des examens** : Aide à la gestion des examens en surveillant les étudiants durant les sessions d'examen.

4. Emploi dans les événements et activités culturelles

Les événements organisés par les universités ou les clubs étudiants peuvent offrir des opportunités de travail. Les étudiants peuvent être recrutés pour organiser et gérer des événements académiques, culturels ou sportifs.

- **Bénévole pour les événements** : Participation à l'organisation de festivals, de conférences, de compétitions sportives, ou d'autres événements sur le campus.
- **Animateur de club ou de groupe culturel** : Participation à l'organisation de spectacles, de concerts, ou de compétitions culturelles (danse, musique, théâtre, etc.).

5. Emploi dans les services de restauration

Les restaurants et cafétérias universitaires, ainsi que les stands de restauration sur le campus, peuvent embaucher des étudiants pour aider à la gestion des services de restauration.

- **Serveur ou assistant en restauration** : Service à la cafétéria, gestion des commandes et aide dans la préparation des repas.

6. Travail dans les technologies de l'information

Les étudiants dans les domaines de l'informatique et des technologies peuvent être embauchés pour aider à la maintenance des équipements informatiques ou à la gestion des systèmes informatiques de l'université ou de l'institut.

- **Technicien informatique** : Aide à la gestion des réseaux et des systèmes informatiques du campus.
- **Support technique** : Assistance aux étudiants et au personnel dans l'utilisation des équipements informatiques et des logiciels.

7. Opportunités de stage rémunéré

Les stages sont souvent une excellente opportunité pour les étudiants de travailler tout en acquérant une expérience professionnelle dans leur domaine d'études. Certains stages sont rémunérés et permettent aux étudiants de financer une partie de leurs études tout en développant des compétences pratiques.

- **Stages dans les entreprises partenaires** : Certaines entreprises partenaires de l'université offrent des stages rémunérés aux étudiants. Cela permet de cumuler expérience et revenu.

8. Freelance ou emploi indépendant

Les étudiants ayant des compétences spécifiques dans des domaines comme la **programmation**, la **rédaction**, le **graphisme**, ou d'autres compétences techniques peuvent également travailler de manière indépendante sur le campus en tant que freelances. Ces emplois peuvent inclure :

- **Développement web ou mobile** : Offrir des services de développement logiciel ou de création de sites web pour des entreprises locales ou des membres de l'université.
- **Rédaction ou correction** : Proposer des services de rédaction de contenu ou de correction de documents pour d'autres étudiants ou entreprises.

9. Emploi via les associations étudiantes

Les associations et clubs étudiants peuvent également offrir des opportunités de travail étudiant. Les clubs tels que le **Club d'Intelligence Artificielle et IoT**, le **Club de développement de logiciel**, ou le **Club de musique** peuvent offrir des **rôles rémunérés** pour les étudiants qui contribuent à des projets spécifiques ou qui assument des responsabilités au sein de l'association.

Conclusion :

Les **opportunités de travail étudiant** sur le campus sont diverses et permettent aux étudiants de financer leurs études tout en gagnant de l'expérience professionnelle dans leur domaine de prédilection. Les étudiants intéressés par ces opportunités doivent se renseigner auprès des services concernés de l'université ou de l'**IFRI** pour connaître les modalités de recrutement et les postes disponibles.

Accès aux offres de stage et d'emploi :

Pour accéder aux offres de stage et d'emploi en lien avec l'**IFRI** ou dans le domaine de l'informatique, voici quelques pistes intéressantes :

À l'IFRI** et à l'**UAC****

- **Tableau d'affichage et site web de l'**IFRI**** : Parfois, l'institut publie des offres pour les étudiants.
- **Groupes WhatsApp des étudiants** : Certains groupes partagent régulièrement des opportunités.
- **Relations avec les enseignants et anciens étudiants** : Ils peuvent te recommander des stages ou des offres d'emploi.

Suivi de l'état de ma demande d'admission :

Si vous avez soumis une demande d'admission à l'**Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI)**, voici les étapes pour suivre son état :

1. Vérifier sur la plateforme en ligne

- L'**IFRI** met généralement à disposition un **portail d'admission** où les candidats peuvent suivre l'évolution de leur dossier.
- Connectez-vous avec vos **identifiants** (numéro de dossier, email, etc.) pour voir si votre candidature est en cours de traitement, acceptée ou rejetée.

- Consultez régulièrement le site officiel de l'IFRI pour toute mise à jour.

2. Consulter les emails et SMS de l'administration

- Après avoir soumis votre dossier, l'IFRI envoie souvent des **notifications par email ou SMS** pour informer les candidats des différentes étapes.
- Vérifiez votre boîte mail (y compris le dossier **spam**) pour voir si vous avez reçu des instructions ou des demandes de documents supplémentaires.

3. Contacter le service des admissions

- Si vous ne trouvez pas d'informations en ligne, contactez directement le **service des admissions** par téléphone, email ou en vous rendant sur place.
- Préparez votre **numéro de dossier** et les détails de votre candidature avant d'appeler ou d'envoyer un message.

4. Vérifier les annonces officielles

- L'IFRI publie parfois les résultats des admissions sur son **site web officiel** ou sur ses **réseaux sociaux**.
- Consultez les groupes étudiants ou forums où des candidats partagent leurs expériences et mises à jour.

5. Se rendre directement à l'IFRI

- En cas d'incertitude ou d'absence de réponse, vous pouvez vous rendre au **bureau des admissions** pour obtenir des informations en personne.
- Apportez une **copie de votre dossier d'inscription** pour faciliter la recherche de votre candidature.

Que faire si j'ai raté la date limite d'inscription ?

1. Vérifier s'il existe une période de rattrapage (inscription tardive)

- Certaines universités et instituts accordent une période de **rattrapage** après la clôture des inscriptions.
- Consultez le **site officiel de l'IFRI** ou contactez l'administration pour savoir si une **session spéciale** est prévue.

2. Contacter l'administration de l'IFRI

- Adressez-vous au **service de scolarité** ou à l'administration pour expliquer votre situation.
- Il est parfois possible de **demander une dérogation** pour une inscription exceptionnelle en justifiant le retard (problèmes techniques, documents manquants, etc.).
- Récupérez les **coordonnées** du service concerné sur le site web de l'IFRI ou directement sur le campus.

3. Vérifier si des inscriptions complémentaires sont ouvertes

- Certaines formations proposent une **deuxième vague d'inscription** ou une **session de rattrapage** pour les étudiants ayant raté la première phase.
- Informez-vous sur les nouvelles dates et modalités d'inscription.

4. Explorer d'autres options

- Si l'inscription est définitivement fermée, vous pouvez envisager de **vous préparer pour la prochaine rentrée** en suivant des formations en ligne, en rejoignant des clubs académiques ou en acquérant de l'expérience dans le domaine.

5. Se renseigner auprès des étudiants et des associations

- Les étudiants et associations de l'IFRI peuvent avoir des **informations internes** sur d'éventuelles alternatives ou procédures à suivre.

Système de changement de filière en cours d'année :

Le **changement de filière** en cours d'année à l'**IFRI** ou à l'**UAC** est possible, mais il y a plusieurs éléments à prendre en compte. Voici les étapes générales pour effectuer un changement de filière :

1 Vérifier les règles et procédures internes

- **Consulte le règlement académique** de l'IFRI ou de l'UAC pour savoir si un changement de filière en cours d'année est autorisé. Les procédures peuvent varier d'un programme à un autre.
- Parfois, des **restrictions de dates** ou des **conditions de réussite** dans les matières spécifiques sont imposées.

2 Contacter le service des inscriptions ou le service académique

- Demande des informations détaillées sur les **conditions de changement de filière**, y compris les prérequis pour la nouvelle filière et les démarches à suivre.
- Il est possible qu'un **entretien avec un conseiller pédagogique** soit nécessaire pour évaluer la faisabilité de la réorientation.

3 Consulter les prérequis du programme cible

- Le changement de filière peut impliquer de remplir des conditions spécifiques, comme des **compétences de base** dans certaines matières. Assure-toi d'avoir les connaissances requises pour la nouvelle filière.
- Certaines filières peuvent avoir des **places limitées** ou des **exigences académiques** plus strictes.

4 Soumettre une demande officielle

- La plupart des institutions demandent de **remplir un formulaire de demande** et de soumettre des **documents justificatifs**.

- Cette demande est ensuite évaluée par l'administration et la direction académique.

5 Vérifier les délais et la faisabilité

- Le changement de filière en cours d'année peut être soumis à des **délais stricts**. Si les dates limites sont dépassées, la demande pourrait être refusée ou reportée à l'année suivante.
- En fonction de la disponibilité des places dans la filière de destination, la demande peut être acceptée ou refusée.

Demande de report d'admission :

Voici la procédure pour demander un report d'admission à l'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI) de l'Université d'Abomey-Calavi avec les liens utiles :

1. **Rédaction d'une demande formelle** : Rédige une lettre adressée au Directeur de l'IFRI, expliquant les raisons de ta demande de report d'admission. Assure-toi d'inclure tes coordonnées complètes, le programme concerné et la période souhaitée pour le report.
2. **Fourniture de justificatifs** : Selon les raisons de ton report, il peut être nécessaire de fournir des documents justificatifs (par exemple, un certificat médical ou une attestation professionnelle).
3. **Soumission de la demande** : Envoie ta demande et les justificatifs à l'administration de l'IFRI. Tu peux les contacter via les coordonnées disponibles sur leur site officiel : Site officiel de l'IFRI.
4. **Suivi de la demande** : Après soumission, il est conseillé de suivre l'évolution de ta demande en contactant l'administration pour toute information complémentaire.
5. **Confirmation du report** : Si ta demande est acceptée, tu recevras une confirmation officielle précisant la nouvelle date d'admission.

Tu peux trouver plus d'informations sur le site IFRI-UAC.

Que faire si mon inscription est bloquée pour des raisons administratives ?

Si ton inscription à l'IFRI est bloquée pour des raisons administratives, voici les étapes que tu peux suivre pour résoudre la situation :

- 1. Identifier la cause du blocage** : Contacte le service des inscriptions ou l'administration de l'IFRI pour connaître précisément les raisons du blocage. Il peut s'agir de documents manquants, d'un problème de paiement des frais d'inscription, ou d'autres formalités administratives non remplies.
- 2. Vérifier la liste des documents nécessaires** : Assure-toi d'avoir soumis tous les documents requis pour ton inscription. Cela inclut généralement ton relevé de notes, ta carte d'identité, ton attestation de paiement des frais d'inscription, et d'autres documents spécifiques à ton programme.
- 3. Vérifier les paiements effectués** : Si le problème est lié à un paiement, assure-toi que tu as bien réglé les frais d'inscription dans les délais. Si tu rencontres un problème avec le paiement (ex. : non-validation d'un virement, erreur dans le montant), contacte le service financier pour clarifier la situation.
- 4. Suivre les étapes de régularisation** : Si des documents manquent ou s'il y a une erreur dans ton dossier, tu devras fournir les pièces manquantes ou corriger l'erreur. L'administration pourra te guider sur la procédure à suivre.
- 5. Contacter l'administration pour discuter des solutions** : Si tu as déjà tout réglé mais que l'inscription est toujours bloquée, contacte directement l'administration pour discuter de la situation et des mesures à prendre pour débloquer ton inscription.
- 6. Demander un délai supplémentaire ou un recours** : Si la situation ne peut pas être résolue rapidement, il peut être utile de demander un délai supplémentaire pour finaliser les formalités administratives. Dans certains cas, un recours peut être déposé si tu estimes que le blocage est injustifié.

N'hésite pas à consulter le site de l'IFRI pour plus de détails sur les procédures administratives ou à contacter directement le secrétariat ou le service d'inscription via le lien suivant : IFRI-UAC - Admissions.

Puis-je annuler mon inscription et obtenir un remboursement ?

L'annulation de l'inscription et la possibilité d'obtenir un remboursement dépendent des règles spécifiques de l'IFRI et de l'Université d'Abomey-Calavi. Voici les étapes générales à suivre si tu envisages d'annuler ton inscription et de demander un remboursement :

- 1. Vérifier les conditions d'annulation et de remboursement :** Les conditions de remboursement des frais d'inscription sont souvent précisées dans le règlement administratif ou les documents d'inscription. Il est important de savoir si un remboursement est possible, et dans quelles conditions (par exemple, avant une certaine date limite, ou pour des raisons particulières comme des problèmes de santé, des obligations professionnelles, etc.).
- 2. Contacter le service des inscriptions ou la comptabilité :** Pour obtenir des informations précises, il est recommandé de contacter l'administration de l'IFRI ou le service financier pour leur expliquer ta situation. Ils pourront te fournir les démarches exactes à suivre et te préciser si un remboursement est possible dans ton cas.
- 3. Soumettre une demande d'annulation :** Si l'annulation est autorisée, tu devras probablement soumettre une demande formelle, par écrit, pour annuler ton inscription. Cette demande devra mentionner tes raisons et inclure les justificatifs nécessaires, si applicable.
- 4. Remboursement partiel ou total :** Si l'annulation est acceptée, le remboursement peut être partiel ou total en fonction des conditions établies. Par exemple, il est possible que des frais administratifs non remboursables soient déduits. Il est important de clarifier cela avec l'administration.
- 5. Suivi de la demande :** Une fois la demande d'annulation soumise, il est essentiel de suivre l'état de la procédure pour t'assurer qu'elle

soit traitée dans les meilleurs délais. Tu peux également demander un délai pour le remboursement.

Pour plus d'informations sur l'annulation et le remboursement, je te conseille de consulter directement le site de l'IFRI ou de contacter leur service d'inscriptions à l'adresse suivante : IFRI-UAC - Admissions.

Attestation d'inscription ou Certificat de scolarité

a. *Coût* : 1000 FCFA

b. *Pièces à fournir* :

- i. Fiche de demande à retirer au Secrétariat administratif de l'IFRI.
- ii. Copie de la fiche de pré-inscription validée de l'année académique concernée.
- iii. Copie simple de l'acte de naissance.
- iv. Copie simple du Certificat d'Identification Personnelle (CIP).
- v. Copie et original de la quittance de paiement des frais pour l'acte.

Relevé de notes :

c. *Coût* : 500 FCFA par semestre

d. *Pièces à fournir* :

- i. Fiche de demande à retirer au Secrétariat administratif de l'IFRI.
- ii. Copie de la fiche de pré-inscription validée de l'année académique concernée.
- iii. Copie simple de l'acte de naissance.
- iv. Copie simple du Certificat d'Identification Personnelle (CIP).
- v. Copie et original de la quittance de paiement des frais pour l'acte.

e. *Clarifications supplémentaires* :

- i. Les étudiants détenteurs d'un billet d'accès aux activités académiques doivent joindre une copie de ce billet.

- ii. Les étudiants non détenteurs du billet doivent joindre la copie des quittances de SMS résultats, des bains linguistiques de première et deuxième années, ou de certification.
- iii. Les étudiants en Master non détenteurs du billet doivent joindre la copie des quittances de paiement des frais de Laboratoire de la Première et deuxièmes années.

Attestation de succès :

- f. *Coût : 1000 FCFA*
- g. *Pièces à fournir :*
 - i. Fiche de demande à retirer au Secrétariat administratif de l'IFRI.
 - ii. Copie de la fiche de pré-inscription validée de la dernière année académique.
 - iii. Copie simple de l'acte de naissance.
 - iv. Copie simple du Certificat d'Identification Personnelle (CIP).
 - v. Copie des relevés de notes requis.
 - vi. Copie et original de la quittance de paiement des frais pour l'acte.
- h. *Clarifications supplémentaires :*
 - i. L'attestation de succès n'est délivrée qu'aux étudiants ayant validé toutes les unités d'enseignement d'une année d'étude ou à ceux ayant déjà soutenu leur mémoire de fin de formation.

Attestation d'admissibilité :

- a. *Coût : 1000 FCFA*
- b. *Pièces à fournir :*
 - i. Fiche de demande à retirer au Secrétariat administratif de l'IFRI.

- ii. Copie de la fiche de pré-inscription validée de la dernière année académique.
- iii. Copie simple de l'acte de naissance.
- iv. Copie simple du Certificat d'Identification Personnelle (CIP).
- v. Copie des relevés de notes requis.
- vi. Copie et original de la quittance de paiement des frais pour l'acte.

Attestation de diplôme et Diplôme :

c. *Coût : 2000 FCFA*

d. *Pièces à fournir :*

- i. Fiche de demande à retirer au Secrétariat administratif de l'IFRI.
- ii. Copie de la fiche de pré-inscription validée de la dernière année académique.
- iii. Copie simple de l'acte de naissance.
- iv. Copie simple du Certificat d'Identification Personnelle (CIP).
- v. Copie des relevés de notes du 1er au 6ème semestre pour la licence et du 1er au 4ème semestre pour le Master.
- vi. Original du quitus de dépôt du mémoire corrigé après la soutenance.
- vii. Copie et original de la quittance de paiement des frais pour l'acte.

e. *Clarifications supplémentaires :*

- i. Seule l'attestation de diplôme est payante. Le diplôme est délivré gratuitement.

Supplément au diplôme :

f. *Coût : 5000 FCFA*

g. *Pièces à fournir :*

- i. Fiche de demande à retirer au Secrétariat administratif de l'IFRI.
- ii. Copie de l'attestation de diplôme et du diplôme.
- iii. Copie simple de l'acte de naissance.
- iv. Copie simple du Certificat d'Identification Personnelle (CIP).
- v. Copie des relevés de notes du 1er au 6ème semestre pour la licence et du 1er au 4ème semestre pour le Master.
- vi. Copie et original de la quittance de paiement des frais pour l'acte.

Certification de relevé de notes, de l'attestation de diplôme et du diplôme :

- h. *Coût* : 500 FCFA par acte à certifier
- i. *Pièces à fournir* :
 - i. Demande adressée au Directeur de l'IFRI.
 - ii. Copie de l'acte ou des actes à certifier.
 - iii. Copie et original de la quittance de paiement des frais pour l'acte.

5. *Duplicata de diplôme*

- a. *Coût* : 20.000 FCFA
- b. *Pièces à fournir* :
 - i. Demande adressée au Directeur de l'IFRI.
 - ii. Copie simple de l'acte de naissance.
 - iii. Copie simple du Certificat d'Identification Personnelle (CIP).
 - iv. Copie légalisée du certificat de perte.
 - v. Copie et original de la quittance de paiement des frais pour l'acte.

Réclamation :

- c. *Coût* : 1000 FCFA par Élément constitutif d'UE (Matière)
- d. *Pièces à fournir* :

- i. Fiche de demande à retirer au Secrétariat administratif de l'IFRI.
- ii. Copie de la fiche de pré-inscription validée de l'année académique.
- iii. Copie simple de l'acte de naissance.
- iv. Copie simple du Certificat d'Identification Personnelle (CIP).
- v. Copie et original de la quittance de paiement des frais de réclamation.

Attestation de main-levée :

- e. *Coût* : Gratuit
- f. *Pièces à fournir* :
 - i. Demande adressée au Directeur de l'IFRI.
 - ii. Copie simple de l'acte de naissance.
 - iii. Copie simple du Certificat d'Identification Personnelle (CIP).
 - iv. Copie de la fiche de pré-inscription validée de la dernière année académique.

Validation des Unités d'enseignement :

La **validation des Unités d'Enseignement (UE)** à l'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI) de l'Université d'Abomey-Calavi suit un processus basé sur le système LMD (*Licence-Master-Doctorat*). Voici comment elle s'effectue généralement :

1. Acquisition des crédits (Système LMD)

- Chaque **Unité d'Enseignement (UE)** est associée à un nombre de **crédits ECTS**.

- Un étudiant valide une UE lorsqu'il obtient une **note minimale exigée** (souvent 12/20).
- Si l'UE est validée, les crédits correspondants sont acquis définitivement.

2. Compensation entre matières

- Si une UE est composée de plusieurs matières, une compensation peut être appliquée.
- Par exemple, une mauvaise note dans une matière peut être compensée par une meilleure note dans une autre, selon les règles définies par l'IFRI.

3. Rattrapage en cas d'échec

- Si un étudiant **échoue à une UE**, il peut être amené à passer une **session de rattrapage**.
- En cas d'échec après rattrapage, l'étudiant doit **revalider l'UE l'année suivante**.

4. Capitalisation des UE

- Une fois une UE validée, elle est définitivement acquise et n'a pas besoin d'être repassée, même en cas de redoublement.
- Cela permet aux étudiants d'avancer progressivement dans leur cursus en accumulant des crédits.

5. Prise en compte dans la progression et l'obtention du diplôme

- Pour valider un semestre, un certain **nombre de crédits** doit être atteint.
- L'obtention du diplôme est conditionnée par la **validation de toutes les UE obligatoires** du programme.

Pour des informations précises sur la validation des UE à l'IFRI, il est conseillé de consulter les règlements académiques sur le site officiel de l'IFRI : [IFRI-UAC](#).

Types de documents que l'on peut emprunter à la bibliothèque :

À la bibliothèque de l'**Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI)** de l'Université d'Abomey-Calavi, plusieurs types de documents sont généralement disponibles à l'emprunt. Voici une liste des principaux documents que tu peux emprunter :

1. Livres académiques et manuels

- Ouvrages spécialisés en **informatique, mathématiques, électronique, intelligence artificielle, génie logiciel**, etc.
- Manuels de **programmation (Python, Java, C++, etc.)**
- Livres sur les **réseaux, bases de données, cybersécurité, cloud computing**

2. Mémoires et thèses

- Travaux de recherche réalisés par d'anciens étudiants de l'IFRI
- Thèses de **Master et Doctorat** en informatique et disciplines connexes
- Rapports de **projets de fin d'études (PFE)**

3. Revues et publications scientifiques

- Articles et **revues spécialisées en informatique**
- Publications sur les **nouvelles technologies, intelligence artificielle, big data**
- Actes de conférences scientifiques

4. Documents de cours et supports pédagogiques

- Polycopiés et **supports de cours fournis par les enseignants**
- Exercices et **guides pratiques** en algorithmique et développement logiciel

5. Ouvrages généraux et culturels

- Livres de culture générale et développement personnel
- Dictionnaires, encyclopédies et ouvrages de référence

Conditions d'emprunt

- **Nombre de documents** : Limité à un certain nombre d'ouvrages par étudiant
- **Durée d'emprunt** : Généralement entre **7 et 15 jours**, renouvelable sous conditions
- **Accès aux documents numériques** : Certains documents peuvent être consultés en ligne via des **plateformes numériques** si la bibliothèque dispose d'une base de données électronique

Comment emprunter un document ?

1. **Vérifier la disponibilité** du document via le catalogue de la bibliothèque.
2. **Présenter sa carte d'étudiant** pour enregistrer l'emprunt.
3. **Respecter les délais de retour** pour éviter les pénalités.

Pour plus d'informations, contacte la bibliothèque de l'IFRI ou consulte leur site officiel : [IFRI-UAC](#).

Que faire si un livre dont j'ai besoin n'est pas disponible ?

Si un livre dont tu as besoin **n'est pas disponible** à la bibliothèque de l'IFRI, voici quelques solutions :

1. Vérifier sa disponibilité ultérieurement

- Demande aux bibliothécaires si le livre est actuellement **emprunté** et quand il sera **disponible**.
- Certains livres peuvent être **réservés** à l'avance pour être empruntés dès leur retour.

2. Consulter une version numérique

- Vérifie si la bibliothèque propose **une version numérique** du livre via une plateforme en ligne.
- Consulte des bases de données académiques comme :
 - **Google Scholar** (scholar.google.com)
 - **ResearchGate** (www.researchgate.net)
 - **Open Library** (openlibrary.org)
 - **Sci-Hub** (pour certains articles scientifiques).

3. Explorer d'autres bibliothèques universitaires

- Tu peux vérifier si le livre est disponible dans **d'autres bibliothèques de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC)**.
- Certaines bibliothèques partenaires permettent un **prêt inter-bibliothèques**.

4. Demander une recommandation d'achat

- Si le livre est essentiel et indisponible, tu peux **suggérer à la bibliothèque d'en acheter un exemplaire.**
- Certaines bibliothèques acceptent des **demandes d'acquisition** de la part des étudiants et enseignants.

5. Emprunter auprès d'un camarade ou d'un enseignant

- Certains enseignants ou étudiants avancés possèdent des exemplaires personnels du livre.
- Demande à tes professeurs ou à tes camarades s'ils peuvent te prêter leur copie.

6. Utiliser des alternatives

- Si le livre est introuvable, cherche des **ouvrages similaires** traitant du même sujet.
- Demande conseil aux bibliothécaires ou aux enseignants pour trouver **des ressources alternatives.**

7. Scanner les parties importantes

- Si le livre est **en consultation sur place seulement**, tu peux demander l'autorisation de **photocopier ou scanner** les chapitres essentiels.

Comment prolonger la durée d'un prêt de livre ?

Si tu souhaites garder un livre plus longtemps après la date limite de retour, voici les étapes à suivre pour demander une prolongation de prêt à

la bibliothèque de l’Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI).

1. Vérifier les conditions de prolongation

Avant de demander une prolongation, assure-toi que :

- Le livre n'a pas été réservé par un autre étudiant.
- La durée de prêt initiale permet une extension (certains documents en consultation limitée ne peuvent pas être prolongés).
- Tu n'as pas de retard sur un autre emprunt, ce qui pourrait bloquer ta demande.

2. Effectuer la demande de prolongation

Tu peux prolonger ton prêt de trois manières :

Option 1 : Directement à la bibliothèque

- Présente-toi au comptoir de prêt avec le livre et ta carte d'étudiant.
- Demande une prolongation auprès du personnel.

Option 2 : Par téléphone ou email

- Certaines bibliothèques acceptent les demandes de prolongation à distance.
- Contacte la bibliothèque par téléphone ou email (les coordonnées sont généralement affichées sur place).

Option 3 : Via un portail en ligne (si disponible)

- Si la bibliothèque de l'IFRI dispose d'un système de gestion en ligne, connecte-toi à ton compte et fais la demande directement.

3. Combien de temps dure la prolongation ?

- La durée accordée varie selon les règles de la bibliothèque, généralement entre 7 et 15 jours supplémentaires.
- Le nombre de renouvellements peut être limité à une ou deux fois maximum.

4. Que faire si la prolongation est refusée ?

Si la bibliothèque refuse ta demande, cela peut être dû aux raisons suivantes :

- Un autre étudiant a réservé le livre.
- Tu as déjà atteint la limite de renouvellement.
- Ton dossier présente un retard ou une pénalité.

Dans ce cas, rends le livre à temps pour éviter une suspension d'emprunt ou une amende.

Comment accéder aux ressources numériques depuis chez moi ?

Pour accéder aux ressources numériques de l'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI) de l'Université d'Abomey-Calavi depuis chez toi, il y a généralement plusieurs options, selon la manière dont l'institut a organisé l'accès aux ressources. Voici quelques étapes courantes :

1. Plateforme en ligne de l'IFRI ou de l'UAC :

- a. L'IFRI peut disposer d'une plateforme en ligne (comme Moodle, Google Classroom, ou une autre plateforme d'apprentissage) où les cours, documents et autres ressources sont partagés.
- b. Connecte-toi à cette plateforme avec ton identifiant et mot de passe fournis par l'institut.
- c. Tu y trouveras probablement des cours en ligne, des documents à télécharger (cours, exercices, travaux pratiques),

ainsi que des informations sur les événements ou les annonces.

2. Accès aux bibliothèques numériques de l'UAC :

- a. L'Université d'Abomey-Calavi offre souvent un accès à des bibliothèques numériques ou des ressources électroniques. Cela peut inclure des bases de données académiques (comme JSTOR, IEEE Xplore, Springer, etc.).
- b. Il te faudra probablement un identifiant et mot de passe de l'université pour accéder à ces ressources. Vérifie les instructions auprès de l'administration de l'IFRI ou de l'UAC.

3. Email universitaire :

- a. L'IFRI ou l'UAC peut t'envoyer des ressources par email ou t'informer de l'accès à certaines ressources via ton adresse email universitaire. Assure-toi de vérifier ta messagerie régulièrement.

4. Forums et réseaux internes :

- a. Parfois, les enseignants ou les départements mettent des documents à disposition via des forums de discussion internes ou des réseaux sociaux privés (comme des groupes WhatsApp ou Telegram pour les étudiants).

Il est aussi utile de consulter le site officiel de l'IFRI ou de l'UAC pour obtenir des détails sur les ressources en ligne accessibles aux étudiants.

Si tu rencontres des difficultés pour accéder à ces ressources, tu peux toujours contacter le service informatique ou l'administration de l'IFRI pour obtenir de l'aide.

Que se passe-t-il en cas de perte ou de détérioration d'un livre ?

En cas de perte ou de détérioration d'un livre dans une bibliothèque universitaire, comme celle de l'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI) ou de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), il y a généralement une procédure à suivre pour résoudre la situation. Voici ce qui peut se passer :

1. Notification à l'administration de la bibliothèque :

- a. Tu devras informer immédiatement le personnel de la bibliothèque de la perte ou de la détérioration du livre. Cela peut être fait en personne, par téléphone ou par email, selon les règles de l'établissement.

2. **Évaluation de l'incident :**

- a. La bibliothèque évaluera la situation pour déterminer si le livre peut être réparé (si ce dernier est détérioré) ou si un remplacement est nécessaire (en cas de perte totale).

3. **Compensation financière ou remplacement :**

- a. **Perte** : Si le livre est perdu, tu seras probablement invité à remplacer le livre perdu ou à en payer le prix de remplacement. Le montant peut inclure le coût du livre et, dans certains cas, une amende ou des frais administratifs.
- b. **Détérioration** : Si le livre est abîmé, tu pourrais être tenu responsable des frais de réparation ou, dans les cas plus graves, de remplacer le livre en payant son coût intégral.

4. **Pénalités et amendes :**

- a. Selon la politique de la bibliothèque, des amendes peuvent être appliquées en fonction de la durée de la perte ou des dégâts causés. Si un livre est endommagé au point de ne plus pouvoir être utilisé par d'autres étudiants, cela peut entraîner des frais supplémentaires.

5. **Échange de livre ou procédure spéciale :**

- a. Dans certains cas, l'établissement peut permettre un échange de livre (si tu peux trouver une copie en bon état) ou une procédure spéciale pour les livres rares ou difficiles à remplacer.

6. **Retour à l'état normal :**

- a. Une fois le problème réglé (par le remplacement ou le paiement de frais), tu pourras récupérer tes priviléges d'emprunt, mais certaines bibliothèques peuvent restreindre l'accès aux ressources jusqu'à ce que l'incident soit résolu.

Il est conseillé de toujours prendre soin des livres empruntés et de vérifier leur état au moment de l'emprunt pour éviter des responsabilités inutiles.

Si tu as des questions spécifiques sur les politiques de l'IFRI, il est préférable de consulter le règlement de la bibliothèque ou de contacter l'administration pour obtenir des informations détaillées.

Démarches pour obtenir un logement universitaire :

Obtenir un logement universitaire à l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) ou à l'IFRI peut nécessiter de suivre une série de démarches administratives. Voici les étapes généralement impliquées pour obtenir un logement universitaire :

1. Vérification de l'éligibilité

- **Critères d'admissibilité** : Les logements universitaires sont souvent attribués en fonction de critères spécifiques tels que la situation géographique, la distance par rapport au campus, le statut de l'étudiant (nouveau, ancien), ainsi que les besoins sociaux (étudiants en situation difficile, par exemple).
- Assure-toi de remplir les critères requis pour pouvoir bénéficier d'un logement universitaire.

2. Inscription ou demande de logement

- **Inscription en ligne ou physique** : Certains établissements mettent en place une procédure de demande en ligne via une plateforme dédiée (par exemple, un portail étudiant). D'autres peuvent exiger une demande physique en te rendant directement à l'administration du logement ou au service en charge des résidences universitaires.
- Tu devras généralement fournir des informations personnelles, tes coordonnées, ton statut académique, et éventuellement des justificatifs comme une carte d'étudiant, une pièce d'identité, et d'autres documents demandés par l'administration.

3. Dossier de demande

- **Constitution du dossier** : Prépare un dossier qui peut inclure :

- Une copie de ta carte d'étudiant ou ton attestation d'admission à l'université.
- Une pièce d'identité (carte nationale ou passeport).
- Une photo récente.
- D'autres justificatifs demandés (attestation de non-emploi, revenu parental, ou tout autre document en lien avec ta situation).

4. Soumission du dossier

- Une fois ton dossier constitué, soumets-le à l'administration du logement universitaire, soit en ligne, soit en te rendant à leur bureau.
- Certaines universités exigent des frais administratifs ou une inscription à un programme spécifique pour initier la demande.

5. Attribution du logement

- Après l'examen des demandes, le service compétent attribuera les chambres en fonction de la disponibilité et des critères établis. La sélection peut être faite selon l'ordre de dépôt des demandes ou en fonction des priorités définies par l'administration.
- Il est possible que tu sois inscrit sur une liste d'attente si la demande de logement dépasse l'offre disponible.

6. Visite du logement et confirmation

- Si ta demande est acceptée, tu devras généralement visiter le logement qui t'est attribué avant de confirmer ton acceptation.
- Cette visite permet de t'assurer que les conditions du logement correspondent à tes attentes et de vérifier l'état des lieux.

7. Paiement des frais de logement

- Le logement universitaire est souvent payant, bien que les tarifs varient en fonction du type de logement (chambre partagée ou individuelle, par exemple) et des services associés.

- Le paiement peut être effectué en une seule fois ou par tranches, selon la politique de l'université. Il se peut que tu doives payer un dépôt de garantie lors de ton arrivée.

8. Signature du contrat de logement

- Une fois le logement accepté et les frais réglés, un contrat de location sera signé. Ce contrat détaille les conditions d'utilisation du logement (durée du séjour, règles de conduite, entretien, etc.).

9. Prise de possession du logement

- Après la signature du contrat, tu pourras emménager dans ton logement à la date convenue.

10. Réglementation et suivi

- Pendant ton séjour, tu devras respecter les règlements de la résidence universitaire, qui peuvent concerner des horaires de sortie, le respect du voisinage, les règles d'entretien, etc.
- Certaines universités font des inspections régulières pour vérifier l'état des logements.

Ressources supplémentaires :

- **Portail universitaire** : Consulte le site officiel de l'UAC ou de l'IFRI pour des informations détaillées sur les démarches à suivre, les critères de sélection, et les documents nécessaires.
- **Service logement** : Si tu as des questions ou des préoccupations spécifiques, n'hésite pas à contacter le service en charge des logements étudiants de ton établissement pour plus de précisions.

Comment payer mon loyer en résidence universitaire ?

Pour effectuer le paiement de ton loyer en résidence universitaire à l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) ou à l'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI), voici les étapes à suivre :

1. Consulter le montant du loyer

- a. Le montant du loyer est généralement communiqué lors de l'attribution du logement. Il peut varier en fonction du type de chambre (individuelle ou partagée) et des services fournis. Si tu n'as pas cette information, consulte le site officiel de l'UAC ou de l'IFRI pour obtenir les détails nécessaires.

2. Mode de paiement

- a. **Paiement en ligne** : Certaines universités offrent des options de paiement en ligne via un portail étudiant ou une plateforme sécurisée. Tu peux utiliser une carte bancaire ou un moyen de paiement en ligne (comme le mobile money) pour régler ton loyer.
- b. **Paiement en espèces** : Si le paiement en ligne n'est pas disponible, tu peux être invité à payer en espèces dans les bureaux du service logement ou à la caisse de l'université.
- c. **Virement bancaire** : Si le paiement est effectué par virement, tu devras obtenir les coordonnées bancaires de l'établissement (numéro de compte, code banque, etc.) pour effectuer le virement.

3. Période de paiement

- a. Les paiements peuvent être effectués mensuellement, trimestriellement ou pour l'ensemble de l'année universitaire, selon la politique de l'université. Assure-toi de respecter les délais de paiement pour éviter toute pénalité ou restriction sur ton accès à la résidence universitaire.

4. Recevoir une preuve de paiement

- a. Après avoir payé ton loyer, tu devras généralement obtenir une preuve de paiement (quittance ou reçu). Cette preuve peut être sous forme numérique (comme un reçu envoyé par email) ou physique. Il est important de conserver cette preuve, car elle peut être demandée lors d'inspections ou pour valider ta situation auprès du service logement.

5. Vérification et suivi

- a. Si tu fais un paiement en ligne ou par virement, il est souvent conseillé de vérifier avec l'administration si le paiement a bien

été enregistré dans leur système. Si tu as un reçu, conserve-le précieusement.

- b. En cas de problème de paiement (par exemple, un paiement qui n'a pas été pris en compte), contacte rapidement le service des finances ou le service logement pour résoudre l'incident.

6. Gestion des arriérés

- a. Si tu n'arrives pas à payer ton loyer à temps, il est important de prévenir l'administration du logement dès que possible.

Certaines universités peuvent offrir un plan de paiement échelonné ou des solutions en fonction de ta situation. Des pénalités peuvent être appliquées en cas de retard de paiement, selon la politique de l'établissement.

Pour des informations spécifiques sur le paiement du loyer en résidence universitaire à l'UAC ou à l'IFRI, je te recommande de consulter directement le service logement ou le bureau des finances de l'université pour obtenir des détails précis sur les méthodes de paiement acceptées et les échéances.

Tu peux également visiter les sites officiels de l'UAC et de l'IFRI pour plus d'informations :

- Site officiel de l'Université d'Abomey-Calavi : www.uac.bj
- Site officiel de l'IFRI : www.ifri.uac.bj

Peut-on changer de logement en cours d'année ?

Changer de logement en cours d'année universitaire est généralement possible, mais cela dépend des règles et de la disponibilité des logements dans l'établissement. Voici les principales démarches et conditions qui peuvent s'appliquer pour demander un changement de logement à l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) ou à l'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI) :

1. Motifs du changement

- **Problèmes personnels ou d'organisation** : Tu pourrais demander un changement si le logement actuel ne correspond pas à tes attentes (par exemple, une chambre trop bruyante, des conditions de vie insatisfaisantes, etc.).
- **Problèmes de santé** : Si tu as des besoins particuliers pour des raisons médicales, cela peut être pris en compte.
- **Problèmes avec les colocataires** : Si tu fais face à des conflits importants avec tes colocataires, un changement peut être envisagé.
- **Autres raisons spécifiques** : Certains étudiants peuvent demander un changement pour des raisons liées à leur programme académique (par exemple, un logement plus proche des lieux de cours).

2. Vérification de la disponibilité

- **Disponibilité d'un autre logement** : Il faut d'abord vérifier si un logement est disponible dans l'autre résidence ou dans une autre partie du campus. En général, les logements sont attribués en fonction des places disponibles, donc le changement dépend de l'occupation des chambres.
- **Liste d'attente** : Si tous les logements sont occupés, tu pourrais être inscrit sur une liste d'attente pour un logement plus adapté, ce qui peut prendre du temps.

3. Demande officielle

- **Procédure formelle** : Si tu souhaites changer de logement, tu devras soumettre une demande officielle auprès du service logement de l'université. Cette demande peut être formulée par écrit (courrier ou email) ou en remplissant un formulaire spécifique.
- **Documents nécessaires** : Il est possible que tu doives fournir des justificatifs pour ta demande, comme un certificat médical (en cas

de besoin pour raisons de santé), une lettre expliquant tes raisons de changer, ou tout autre document demandé par l'administration.

4. Examen de la demande

- **Évaluation de la demande :** L'administration du logement examinera ta demande en fonction des critères de l'université, de la disponibilité des logements et des motifs que tu as fournis. Parfois, des critères prioritaires sont appliqués pour certaines situations (par exemple, les étudiants en difficulté ou en situation particulière).

5. Changement et nouvelles conditions

- **Conditions du changement :** Si ta demande est acceptée, il y a des chances que tu doives payer des frais administratifs pour le changement, en plus de respecter une procédure d'état des lieux pour l'ancien et le nouveau logement.
- **Délais et restrictions :** Il peut y avoir des délais ou des restrictions concernant le moment où tu peux effectuer le changement (par exemple, pas de changement après une certaine période dans l'année académique).

6. Droits et obligations

- **Obligations financières :** Assure-toi que le paiement de ton loyer pour ton logement actuel est à jour avant de demander un changement. Certaines universités peuvent exiger de régler d'éventuels arriérés ou frais supplémentaires avant d'accepter une nouvelle attribution de logement.

7. Communication avec l'administration

- **Suivi régulier :** Une fois la demande soumise, reste en contact avec l'administration pour suivre l'évolution de ta demande et obtenir des informations sur la disponibilité du nouveau logement.

Conclusion :

Changer de logement en cours d'année est possible, mais cela dépend des disponibilités, des motifs de ta demande, et des politiques internes de l'IFRI ou de l'UAC. Je te conseille de consulter directement le service du logement ou l'administration de ton établissement pour connaître les règles exactes et entamer la procédure dans les meilleures conditions.

Tu peux aussi consulter les sites de l'UAC et de l'IFRI pour des informations supplémentaires :

- www.uac.bj
- www.ifri.uac.bj

Aides financières pour les étudiants :

Oui, il existe diverses formes d'aides financières pour aider les étudiants à financer leur logement, que ce soit à l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) ou à l'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI), bien que les dispositifs spécifiques puissent varier en fonction de l'établissement, des politiques locales, ou de l'État. Voici un aperçu des principales aides financières qui peuvent être disponibles :

1. Bourses d'études

- **Bourses nationales** : Le gouvernement béninois propose des bourses d'études pour aider les étudiants à financer leurs études et, dans certains cas, leur logement. Ces bourses sont généralement attribuées sur la base du mérite académique ou de critères sociaux. Les étudiants peuvent postuler via des dispositifs gérés par des ministères ou des agences gouvernementales.
- **Bourses d'excellence ou d'encouragement** : Certaines bourses sont spécifiques aux étudiants ayant obtenu de bons résultats académiques ou qui ont un dossier exceptionnel.

2. Aides spécifiques pour le logement

- **Aides au logement universitaire** : Certaines universités mettent en place des aides ou des réductions pour le logement des étudiants, particulièrement pour ceux qui sont en situation financière précaire. Cela pourrait prendre la forme de réductions de loyers ou de logements subventionnés.
- **Logement subventionné ou à tarifs réduits** : Dans certaines situations, les étudiants peuvent bénéficier de réductions sur le loyer des résidences universitaires, en fonction de leur situation financière ou de leur statut (par exemple, étudiants boursiers).

3. Prêts étudiants

- **Prêts à faible taux d'intérêt** : Certains établissements bancaires ou institutions financières offrent des prêts étudiants à des conditions avantageuses, ce qui peut permettre de financer le logement. Ces prêts sont généralement remboursables après la fin des études ou une fois l'étudiant trouvé un emploi.

4. Aides d'urgence ou d'accompagnement social

- **Fonds d'urgence** : En cas de situation difficile ou d'urgence financière, certaines universités disposent de fonds d'urgence pour aider les étudiants à surmonter des difficultés temporaires, y compris les difficultés liées au paiement du loyer ou au logement.
- **Assistance sociale** : Les services d'assistance sociale de l'université peuvent également proposer un soutien financier direct ou des conseils pour les étudiants en difficulté. Ce soutien peut inclure l'orientation vers des aides disponibles localement, ainsi que l'accompagnement pour gérer les demandes d'aide.

5. Aides locales et régionales

- **Aides des collectivités locales** : Parfois, les autorités locales ou régionales (municipalités, gouvernements régionaux) offrent des aides financières ou des subventions pour les étudiants qui résident

dans une ville donnée. Ces aides peuvent être sous forme de réductions sur le loyer ou de bourses spécifiques pour le logement étudiant.

6. Programmes d'aides externes ou internationaux

- **Aides internationales** : Si tu es un étudiant international ou un étudiant bénéficiaire d'une coopération internationale, il existe parfois des programmes d'aides au logement financés par des organisations internationales, des ambassades ou des ONG.

7. Aide des parents ou des tuteurs

- **Soutien familial** : Si tu fais partie d'une famille qui peut te soutenir financièrement, l'aide des parents ou des tuteurs peut également contribuer à couvrir les frais de logement. Certains parents choisissent de soutenir leurs enfants par le biais de contributions directes ou en demandant une aide sociale.

8. Caisse de solidarité de l'université

- **Caisse de solidarité** : Dans certaines universités, une caisse de solidarité est créée pour venir en aide aux étudiants ayant des difficultés financières ponctuelles. Cela peut inclure une aide pour payer le loyer ou des frais liés au logement universitaire.

Comment demander ces aides :

- **Renseignements auprès des services sociaux ou administratifs de l'université** : Pour en savoir plus sur les aides disponibles, il est important de se renseigner auprès des services administratifs ou sociaux de ton établissement (UAC ou IFRI). Ils pourront te guider sur les procédures à suivre pour faire une demande d'aide financière pour le logement.
- **Documents à fournir** : Il est généralement nécessaire de fournir des documents pour justifier ta situation (fiche de bourse, avis de revenus, attestation de logement, etc.).

Conclusion

Il existe plusieurs dispositifs d'aides financières pour les étudiants afin de faciliter l'accès au logement universitaire. Les aides varient en fonction de la situation de l'étudiant (boursier, en difficulté financière, etc.) et des politiques mises en place par l'université ou les institutions locales. Je te recommande de contacter les services administratifs ou sociaux de l'UAC ou de l'IFRI pour obtenir des informations précises et actualisées sur les aides financières disponibles.

Tu peux consulter les sites des universités pour obtenir des informations détaillées :

- [Université d'Abomey-Calavi \(UAC\)](#)
- Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI)

Comment signaler un problème ou une panne dans mon logement ?

Si tu rencontres un problème ou une panne dans ton logement universitaire, il est important de signaler rapidement la situation aux autorités responsables pour éviter des désagréments prolongés. Voici les étapes à suivre pour signaler un problème ou une panne dans ton logement universitaire :

1. Vérifie la situation

- **Isoler le problème** : Avant de signaler une panne, essaie de vérifier si le problème concerne uniquement ton logement ou s'il s'agit d'un problème généralisé (par exemple, une coupure d'eau ou d'électricité dans tout le bâtiment).
- **Note les détails** : Identifie la nature exacte du problème (électricité, plomberie, chauffage, mobilier cassé, etc.) et essaie de noter les circonstances (heure, zone concernée, fréquence de la panne, etc.).

2. Contacte les services concernés

- **Service de maintenance ou gestion du logement universitaire :** La plupart des résidences universitaires ont un service de maintenance ou un bureau dédié à la gestion des logements. Ce service est chargé de gérer les problèmes et les pannes. Recherche les informations de contact sur les panneaux d'affichage de ta résidence ou sur le site de ton établissement.
- **Contacte le gestionnaire de la résidence :** Si tu es dans une résidence gérée par l'université (comme l'UAC), contacte le gestionnaire de la résidence ou le responsable des services généraux. Tu peux le faire par téléphone, par email ou via une plateforme dédiée si disponible.
- **Plateforme en ligne (si disponible) :** Certaines résidences offrent une plateforme ou une application mobile où tu peux signaler les problèmes. Si ta résidence dispose d'un tel service, utilise-le pour une réponse plus rapide.

3. Rédige un rapport clair

- **Description du problème :** Fournis une description détaillée du problème ou de la panne (par exemple, l'eau ne coule pas dans la salle de bain, la lumière ne fonctionne pas dans la cuisine, etc.).
- **Précise ta localisation :** Donne des détails sur ton logement (numéro de chambre, étage, bâtiment) pour faciliter l'intervention.
- **Indique la gravité :** Mentionne si le problème est urgent ou s'il peut être traité plus tard. Par exemple, une panne d'électricité nécessitant des réparations immédiates doit être signalée en priorité.
- **Autres informations pertinentes :** Si tu as remarqué des signes particuliers (odeur suspecte, bruit étrange, etc.), mentionne-les également pour aider le personnel de maintenance à mieux comprendre la situation.

4. Demande une confirmation

- **Suivi de la demande :** Une fois ton signalement effectué, demande une confirmation de la prise en charge du problème ainsi qu'un délai estimé pour la résolution. Si tu utilises une plateforme en ligne, tu devrais recevoir une notification ou un ticket de suivi.
- **Conserve les informations :** Note la date et l'heure du signalement, ainsi que les coordonnées de la personne qui a pris ta demande en charge. Cela peut être utile si le problème persiste.

5. Suivi et relance

- **Vérifie les progrès :** Si le problème n'est pas résolu dans un délai raisonnable, relance le service de maintenance en fournissant les informations de ton précédent signalement.
- **Escalade si nécessaire :** Si la situation n'est pas prise en charge de manière satisfaisante ou si le problème persiste sans solution, tu peux escalader la demande en contactant un responsable supérieur (chef de service, direction des affaires étudiantes, etc.).

6. Règles de sécurité

- **Problèmes urgents :** En cas de problèmes graves ou urgents (fuite de gaz, incendie, panne d'électricité généralisée), il est important de signaler immédiatement à la gestion de la résidence et de contacter les services d'urgence si nécessaire (pompiers, secours, etc.).
- **Ne tente pas de réparer seul :** Si tu rencontres un problème technique qui pourrait être dangereux (électricité, plomberie, etc.), évite de tenter de réparer la panne toi-même. Attends l'intervention d'un professionnel pour assurer ta sécurité.

Signaler un problème ou une panne dans ton logement universitaire nécessite de suivre une procédure claire et de contacter rapidement les services compétents. En fonction de la gravité du problème, il est essentiel de bien communiquer les détails pour assurer une prise en charge rapide. Si tu rencontres des difficultés à résoudre le problème, n'hésite pas à

relancer les services concernés ou à demander une escalade de la demande.

Tu peux contacter les services de logement de l'UAC ou de l'IFRI via les canaux indiqués sur leurs sites respectifs :

- [Université d'Abomey-Calavi \(UAC\)](#)
- Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI)

Règlements à respecter en résidence universitaire :

Les règlements à respecter en résidence universitaire sont conçus pour assurer un environnement de vie sain, sécurisé et respectueux pour tous les étudiants. Ces règles varient légèrement selon les institutions, mais voici quelques règles générales qui sont souvent en vigueur dans les résidences universitaires :

1. Respect des horaires de sécurité et de vie en communauté

- **Horaires de rentrée et de sortie :** Les résidences universitaires ont généralement des horaires de fermeture, et les étudiants doivent être à l'intérieur de la résidence avant une heure fixée (par exemple, minuit ou 1h du matin). Toute sortie ou rentrée en dehors de ces heures peut être soumise à des règles spécifiques ou à des sanctions.
- **Contrôle des visiteurs :** Les résidences peuvent limiter l'accès aux visiteurs. Les invités doivent souvent être enregistrés à l'entrée, et il peut y avoir des restrictions concernant les horaires ou le nombre d'invités autorisés.
- **Comportement respectueux :** Le bruit excessif (musique forte, discussions bruyantes dans les couloirs ou les chambres) est généralement interdit pour ne pas déranger les autres résidents. Les règles de tranquillité sont particulièrement strictes la nuit.

2. Comportement et hygiène

- **Propreté des espaces communs** : Les étudiants sont souvent responsables de maintenir la propreté de leur chambre et des espaces partagés (cuisines, salles de bains, couloirs). Il peut y avoir des horaires de nettoyage des espaces communs, mais les étudiants doivent veiller à leur entretien quotidien.
- **Interdiction de fumer** : Dans de nombreuses résidences, fumer est interdit dans les chambres et les espaces communs. Il existe souvent des zones spécifiquement désignées pour les fumeurs à l'extérieur des bâtiments.
- **Respect des équipements** : Les équipements de la résidence (meubles, appareils électroménagers, installations sanitaires) doivent être utilisés avec soin. Toute détérioration ou dommage peut entraîner des sanctions, et dans certains cas, des frais de réparation peuvent être facturés à la personne responsable.

3. Sécurité et gestion des biens personnels

- **Accès sécurisé** : L'accès aux bâtiments est souvent contrôlé par des systèmes de sécurité tels que des cartes d'entrée, des codes ou des gardiens de sécurité. Les résidents doivent respecter les règles concernant l'utilisation de ces dispositifs.
- **Propriétés personnelles** : Les étudiants sont responsables de leurs effets personnels et doivent s'assurer que leurs biens sont bien protégés. L'université n'est généralement pas responsable des vols ou pertes dans les chambres.
- **Interdiction des objets dangereux** : L'introduction d'objets dangereux, tels que des armes, des substances illégales, des produits inflammables ou des appareils non conformes (chauffage d'appoint, cuisinière électrique, etc.) est interdite.

4. Alimentation et cuisine

- **Utilisation des cuisines communes** : Dans les résidences disposant de cuisines communes, les étudiants doivent respecter

les règles d'utilisation, comme nettoyer après avoir cuisiné, ne pas laisser de nourriture avariée, et ne pas monopoliser les espaces de cuisson pendant trop longtemps.

- **Conservation des aliments** : Il est important de respecter les règles concernant la conservation des aliments dans les réfrigérateurs et de ne pas prendre les aliments des autres sans autorisation.

5. Respect des voisins et de la communauté

- **Respect des autres résidents** : Le respect de la vie privée et des différences des autres résidents est fondamental. Cela inclut le respect des horaires de sommeil, la gestion des conflits de manière pacifique, et la tolérance envers les autres cultures et modes de vie.
- **Partage des espaces communs** : Les espaces partagés (salles de loisirs, jardins, buanderies) doivent être utilisés avec respect. Les étudiants doivent laisser ces espaces dans un état propre et fonctionnel pour les autres.

6. Règlement en matière de logement et d'entretien

- **Changement de chambre** : Si un étudiant souhaite changer de chambre ou de logement, il doit en faire la demande auprès de l'administration et attendre une réponse avant d'effectuer tout changement. Le transfert peut ne pas être immédiat.
- **Réparations et entretien** : En cas de panne ou de problème dans la chambre (par exemple, plomberie, électricité), l'étudiant doit signaler le problème au service de maintenance pour qu'il soit réparé dans les plus brefs délais. Les étudiants ne doivent pas tenter de réparer eux-mêmes les équipements défectueux.

7. Sanctions en cas de non-respect des règles

- **Avertissements et amendes** : Si un résident enfreint les règles de la résidence, il peut recevoir un avertissement ou se voir imposer une amende pour certaines infractions (par exemple, dommages aux biens, comportement inapproprié).

- **Exclusion temporaire ou définitive** : En cas de violations graves ou répétées des règles (violence, vol, consommation de substances interdites, etc.), l'étudiant peut être exclu temporairement ou définitivement de la résidence universitaire.

8. Politique de consommation d'alcool et de drogues

- **Interdiction des drogues** : L'utilisation de substances illégales, telles que la drogue, est strictement interdite. La consommation de drogue peut entraîner des sanctions disciplinaires sévères, y compris l'expulsion de la résidence.
- **Consommation d'alcool** : La consommation d'alcool peut être soumise à des restrictions, notamment en fonction de l'âge, des règles locales et des politiques de la résidence.

Les règlements des résidences universitaires sont là pour garantir un cadre de vie agréable et respectueux pour tous les étudiants. Il est essentiel de se familiariser avec ces règles dès ton arrivée et de les respecter pour éviter les sanctions et maintenir une atmosphère de vie harmonieuse. Si tu as des questions spécifiques concernant les règlements de ta résidence, n'hésite pas à consulter le règlement intérieur ou à contacter le service de gestion des logements pour plus de détails.

Les règlements spécifiques aux résidences universitaires de l'UAC ou de l'IFRI peuvent être obtenus directement auprès des services concernés :

- [Université d'Abomey-Calavi \(UAC\)](#)
- Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI)

Restaurants universitaires :

L'accès aux restaurants universitaires varie en fonction de l'établissement, mais voici les démarches générales pour accéder aux restaurants universitaires, en particulier à l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) et à l'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI) :

1. Inscription et carte d'étudiant

- **Carte d'étudiant valide** : Pour accéder aux restaurants universitaires, tu devras généralement être un étudiant inscrit à l'université ou à l'institut. Une **carte d'étudiant valide** te sera nécessaire pour bénéficier des services des restaurants universitaires.
- **Carte de restauration** : Certaines institutions délivrent une **carte de restauration** ou un **badge** spécifique pour accéder aux repas subventionnés. Cette carte est souvent liée à un abonnement ou un solde de crédits à utiliser pour les repas.
- **Inscription préalable** : Certaines résidences ou universités exigent une inscription préalable pour accéder aux restaurants universitaires. Vérifie si une inscription est nécessaire avant de commencer à utiliser les services de restauration.

2. Horaires d'ouverture

- **Consulter les horaires** : Les restaurants universitaires ont des horaires d'ouverture fixes, souvent en fonction des heures de repas (déjeuner, dîner). Il est important de vérifier ces horaires, notamment sur les sites web de l'université ou via des panneaux d'affichage à l'entrée des restaurants.
- **Règles spécifiques** : Il peut y avoir des périodes spécifiques de l'année où l'accès est restreint, comme pendant les vacances scolaires ou les jours fériés.

3. Paiement et tarifs

- **Subvention ou tarifs réduits** : Les restaurants universitaires proposent généralement des repas à des tarifs réduits pour les étudiants. Les prix peuvent varier selon le type de repas ou la section de l'établissement (restaurant principal, cafétéria, etc.).
- **Système de paiement** : Le paiement peut être effectué via la carte étudiante, une carte de paiement rechargeable ou un système de

paiement électronique. Assure-toi de connaître la méthode de paiement utilisée dans ton établissement.

4. Accès avec des convives

- **Politique des invités :** Dans certaines universités, il est possible d'inviter des amis ou de la famille à manger au restaurant universitaire, mais cela peut être soumis à des conditions (tarifs spéciaux, inscription préalable, restrictions d'accès). Renseigne-toi sur la possibilité d'inviter des convives et les règles associées.

5. Services spéciaux

- **Menus adaptés :** Certains restaurants universitaires proposent des menus spéciaux, notamment végétariens, véganes, ou adaptés aux régimes alimentaires particuliers. Si tu as des restrictions alimentaires, informe-toi sur les options disponibles.
- **Service à emporter :** Si tu préfères emporter ton repas, certaines institutions offrent également un service à emporter. Cela peut être particulièrement utile pour les étudiants ayant des emplois du temps serrés.

6. Accès pour les étudiants internationaux

- **Conditions d'accès spécifiques :** Si tu es un étudiant international, tu auras probablement les mêmes droits d'accès aux restaurants universitaires, mais certaines institutions peuvent exiger une inscription spécifique. Il est conseillé de vérifier auprès du service des bourses ou des affaires étudiantes.

7. Réglementation interne

- **Comportement en salle :** Chaque restaurant universitaire peut avoir ses propres règles internes, comme le respect des horaires, la gestion des déchets, le respect des autres étudiants, etc. Il est important de se conformer à ces règles pour un fonctionnement harmonieux.

8. Accès à l'UAC et à l'IFRI

- **Université d'Abomey-Calavi (UAC)** : L'UAC dispose de plusieurs restaurants universitaires répartis sur ses différents campus. Les étudiants peuvent s'inscrire et utiliser leur carte d'étudiant pour accéder aux repas subventionnés. Pour plus d'informations, tu peux consulter [le site de l'UAC](#) ou contacter le service des restaurants universitaires.
- **Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI)** : L'IFRI est également doté de restaurants universitaires ou de points de restauration pour ses étudiants. Les étudiants de l'IFRI doivent suivre la procédure de l'UAC pour accéder aux services de restauration. Pour des détails, tu peux consulter le site de l'IFRI ici.

Pour accéder aux restaurants universitaires, tu devras généralement avoir une carte d'étudiant valide et, dans certains cas, une inscription préalable ou une carte de restauration. Vérifie les horaires d'ouverture et les tarifs applicables dans ton établissement, et assure-toi de respecter les règles de chaque restaurant universitaire. Les étudiants internationaux ont généralement les mêmes droits d'accès, mais il est toujours bon de vérifier les détails auprès des services concernés.

Où trouver des colocations étudiantes en dehors du campus ?

Trouver une colocation étudiante en dehors du campus peut être une excellente option pour ceux qui recherchent une solution de logement flexible, souvent plus abordable et parfois plus conviviale. Voici quelques ressources et conseils pour trouver des colocations en dehors du campus :

Agences immobilières locales

- **Agences spécialisées dans les logements étudiants** : Certaines agences immobilières, même en dehors des campus universitaires, se spécialisent dans la recherche de logements pour étudiants. Elles

peuvent t'aider à trouver une colocation dans des zones résidentielles proches de ton université.

- **Consulter les petites annonces** : Certaines agences publient des annonces de colocation dans les journaux locaux ou sur leurs sites web.

Annonces locales (panneaux d'affichage, journaux)

- **Panneaux d'affichage à l'université** : Bien que tu cherches en dehors du campus, certaines universités ou écoles affichent des annonces de colocation dans leurs locaux. Consulte les panneaux d'affichage des résidences, des bibliothèques ou des espaces communs.
- **Journaux locaux ou étudiants** : Certaines régions ou villes, en particulier les plus grandes, ont des journaux ou magazines étudiants qui publient des annonces de colocation.

Bouche à oreille et réseaux personnels

- **Amis, camarades de classe et réseaux sociaux** : Le bouche-à-oreille peut être un moyen efficace pour trouver une colocation. Parle à tes camarades de classe, professeurs ou amis, car parfois les meilleures opportunités se trouvent par des recommandations directes.
- **Associations étudiantes** : Certaines associations étudiantes (en ligne ou physiques) ont des ressources et des contacts pour aider à trouver une colocation.

Conseils pour bien choisir sa colocation :

- **Visite du logement** : Avant de t'engager dans une colocation, organise une visite pour vérifier l'état de l'appartement et rencontrer les colocataires potentiels.
- **Entretien avec les colocataires** : Assure-toi que les colocataires ont des habitudes de vie compatibles avec les tiennes (respect des horaires, propreté, etc.).

- **Contrat de colocation :** Veille à ce que tout soit écrit dans un contrat de colocation officiel, y compris le loyer, la répartition des charges, les règles de la colocation, etc.

Il existe plusieurs moyens de trouver une colocation en dehors du campus, que ce soit par des plateformes en ligne, des applications mobiles, des agences immobilières ou des réseaux sociaux. Assure-toi de bien vérifier les conditions avant de signer un contrat et d'engager une colocation. Pour des informations spécifiques à l'UAC ou l'IFRI, tu peux aussi consulter leurs services d'aide au logement ou leurs plateformes dédiées.

Tu peux aussi consulter les sites suivants pour des informations complémentaires :

- [Université d'Abomey-Calavi \(UAC\)](#)
- Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI)

Conditions pour bénéficier d'une bourse d'études :

Les conditions pour bénéficier d'une bourse d'études peuvent varier en fonction du type de bourse, de l'établissement et de l'organisme qui la délivre. Cependant, voici les principales conditions générales qui s'appliquent souvent aux bourses d'études, notamment pour les étudiants de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) ou de l'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI) :

1. Critères académiques

- **Excellence académique :** De nombreuses bourses sont attribuées en fonction des résultats académiques. Les étudiants doivent généralement avoir un bon dossier scolaire ou universitaire (une moyenne de notes élevée, un excellent rendement académique).
- **Diplômes requis :** Certaines bourses sont réservées aux étudiants ayant obtenu un diplôme spécifique (par exemple, un baccalauréat ou un diplôme universitaire) et peuvent être limitées à certains programmes d'études ou cycles (licence, master, etc.).

- **Capacité d'intégration** : Pour certains programmes, une bourse peut être accordée si l'étudiant démontre son potentiel à contribuer positivement à la communauté universitaire.

2. Critères financiers

- **Situation socio-économique** : De nombreuses bourses sont accordées en priorité aux étudiants ayant une situation financière modeste ou en difficulté. Les demandeurs doivent souvent justifier de leurs revenus familiaux ou de l'absence de ressources suffisantes pour couvrir leurs frais de scolarité et de logement.
- **Formulaire de demande de bourse** : Les étudiants doivent remplir un formulaire de demande de bourse en fournissant des pièces justificatives de leur situation financière, comme une fiche de salaire des parents, des attestations de revenu, ou des déclarations fiscales.

3. Nationalité et résidence

- **Bourses nationales** : Certaines bourses sont réservées aux citoyens du pays (par exemple, les bourses attribuées par le gouvernement béninois ou par l'UAC). Pour ces bourses, il est essentiel d'être un résident légal du pays et de répondre aux conditions fixées par l'autorité compétente.
- **Bourses internationales** : Certaines bourses peuvent être ouvertes aux étudiants internationaux (par exemple, dans le cadre d'échanges ou de partenariats avec d'autres pays). Dans ce cas, des critères supplémentaires, tels que la nationalité, peuvent s'appliquer.

4. Engagement ou projet d'étude

- **Choix de la filière ou du programme d'études** : Certaines bourses sont spécifiques à des filières ou des programmes particuliers (par exemple, les bourses pour les étudiants en sciences, en technologie, ou en éducation). L'étudiant doit s'engager à poursuivre des études dans la filière ou le domaine lié à la bourse.

- **Engagement professionnel** : Pour certaines bourses, une condition peut être d'obtenir un engagement à travailler dans un domaine particulier après l'obtention du diplôme (par exemple, des bourses financées par des entreprises qui souhaitent former des employés dans un secteur spécifique).

5. Examen de la demande

- **Sélection sur dossier** : Les demandes de bourse sont souvent examinées sur la base d'un dossier complet, comprenant les résultats académiques, la situation socio-économique, les lettres de motivation, et les recommandations.
- **Entretien** : Certaines bourses peuvent nécessiter un entretien ou une évaluation supplémentaire, en particulier si elles sont destinées à des étudiants très compétitifs.

6. Durée de la bourse

- **Conditions de renouvellement** : Certaines bourses peuvent être renouvelables chaque année, mais avec la condition que l'étudiant conserve une moyenne académique suffisante et continue de respecter les critères financiers ou autres critères définis.
- **Maintien de la bourse** : Si un étudiant perd son statut d'éligibilité à cause de résultats académiques insuffisants ou d'un changement dans sa situation financière, il peut perdre le droit à la bourse.

7. Autres critères

- **Bourses pour des groupes spécifiques** : Certaines bourses peuvent être réservées à des groupes spécifiques d'étudiants, comme les femmes dans les domaines technologiques, les étudiants handicapés, ou les étudiants provenant de certaines régions géographiques.
- **Conditions spécifiques des bourses** : Chaque programme de bourse peut avoir des exigences supplémentaires, telles que la

participation à des activités parascolaires, la participation à des programmes de volontariat, ou l'obtention d'un stage en entreprise.

Comment postuler pour une bourse d'études ?

- 1. Informer-toi auprès des autorités compétentes :** Pour l'UAC ou l'IFRI, renseigne-toi auprès du service des bourses ou du service des affaires sociales de l'université. Les informations sur les bourses disponibles peuvent être publiées sur le site web de l'université ou affichées sur les panneaux d'affichage du campus.
- 2. Préparer les documents nécessaires :**
 - a. Formulaire de demande de bourse
 - b. Relevés de notes
 - c. Justificatifs financiers
 - d. Lettre de motivation ou d'engagement
 - e. Autres documents spécifiques demandés (par exemple, preuve de résidence, certificat de scolarité, etc.).
- 3. Suivre les délais :** Les demandes de bourse doivent être soumises dans les délais fixés par l'administration. Assure-toi de respecter toutes les étapes du processus de demande pour maximiser tes chances d'obtenir une bourse.

Demande de bourse universitaire :

Pour faire une demande de bourse universitaire, il est important de suivre une procédure bien définie, qui peut varier en fonction de l'établissement et du type de bourse (bourse nationale, bourse d'excellence, bourse pour étudiants étrangers, etc.). Voici un guide général des étapes à suivre pour faire une demande de bourse universitaire :

1. Renseigne-toi sur les bourses disponibles

- **Consulte les sites web de l'université :** L'Université d'Abomey-Calavi (UAC) et l'Institut de Formation et de Recherche en

Informatique (IFRI) peuvent publier des informations sur les bourses disponibles. Assure-toi de vérifier régulièrement ces informations.

- **Demande auprès des services concernés** : Renseigne-toi auprès du service des bourses ou des affaires sociales de l'université. Ces services peuvent te fournir des informations sur les types de bourses proposées, les critères d'éligibilité, les montants, les conditions de renouvellement, et les délais.

2. Vérifie les critères d'éligibilité

- **Critères académiques** : La bourse peut être attribuée en fonction des résultats académiques (excellence, mérite, résultats scolaires ou universitaires).
- **Critères financiers** : Certaines bourses sont destinées aux étudiants ayant une situation financière modeste. Tu devras fournir des preuves de ta situation économique (par exemple, les revenus familiaux).
- **Nationalité** : Vérifie si la bourse est ouverte aux étudiants locaux ou internationaux, car certaines bourses peuvent être spécifiquement pour des étudiants étrangers ou pour des étudiants nationaux.
- **Filière d'études** : Certaines bourses peuvent être réservées à des filières spécifiques (par exemple, les sciences, la technologie, la santé, etc.).

3. Prépare les documents nécessaires

- **Formulaire de demande de bourse** : Remplis soigneusement le formulaire de demande. Ce formulaire est généralement disponible sur le site web de l'université ou à retirer auprès des services de bourses.
- **Relevés de notes** : Fournis tes relevés de notes académiques (les notes obtenues au lycée ou dans tes études universitaires).
- **Justificatifs financiers** : Si la bourse est basée sur des critères financiers, tu devras soumettre des documents pour prouver ta situation économique (par exemple, une fiche de paie des parents, une déclaration fiscale, ou des attestations de revenus).

- **Lettre de motivation** : Rédige une lettre de motivation expliquant pourquoi tu sollicites cette bourse, ton projet académique et professionnel, et pourquoi tu es un bon candidat pour cette bourse.
- **Autres documents** : Certaines bourses peuvent demander des documents supplémentaires comme une copie de ton passeport, une attestation de résidence, une photo d'identité, des lettres de recommandation, ou des certificats de stage ou d'activités parascolaires.

4. Soumets ta demande dans les délais

- **Respecte les dates limites** : Assure-toi de soumettre ta demande dans les délais spécifiés par l'université ou l'organisme offrant la bourse. La date limite pour les demandes de bourse est souvent stricte, alors soumets ta demande à temps.
- **Soumission en ligne ou en personne** : Selon l'université, la soumission de la demande peut être en ligne (via un portail dédié) ou en personne (dans les bureaux des services de bourses). Assure-toi de suivre la procédure de soumission correcte.

5. Suivi de la demande

- **Confirme la réception de ta demande** : Après avoir soumis ta demande, vérifie que l'université a bien reçu tous les documents. Tu peux envoyer un email ou appeler les services concernés pour obtenir une confirmation.
- **Suivi de l'état de la demande** : Certaines universités ou organismes publient des résultats de sélection sur leur site web. Si tu es sélectionné pour un entretien, prépare-toi à répondre à des questions sur ton parcours académique et ta situation financière.

6. Entretien (si nécessaire)

- **Préparation à l'entretien** : Si ta demande est présélectionnée, tu pourrais être invité à un entretien avec un jury. L'entretien permet

souvent de discuter de tes motivations, de tes objectifs académiques et professionnels, et de ta situation financière.

- **Sois clair et convaincant** : Lors de l'entretien, il est important de montrer ta détermination à réussir tes études, d'expliquer pourquoi tu as choisi cette bourse et comment elle t'aidera dans ton parcours académique et professionnel.

7. Résultat de la demande

- **Notification des résultats** : L'université ou l'organisme offrant la bourse t'informera des résultats de la sélection. Si tu es sélectionné, tu recevras une notification officielle, souvent accompagnée des modalités pour le versement de la bourse.
- **Acceptation de la bourse** : Si tu es sélectionné, tu devras peut-être signer un contrat d'acceptation de la bourse. Il peut y avoir des conditions à respecter, comme maintenir un certain niveau académique.

8. Renouvellement (si applicable)

- **Conditions de renouvellement** : Certaines bourses sont renouvelables chaque année, mais sous certaines conditions (par exemple, maintenir un certain niveau académique ou une bonne conduite). Vérifie les modalités pour le renouvellement si ta bourse est renouvelable.

Que faire en cas de retard dans le versement de ma bourse ?

Si tu rencontres un retard dans le versement de ta bourse, voici quelques étapes que tu peux suivre pour résoudre la situation :

1. Vérifie les dates de versement

- **Consulte les informations officielles** : Vérifie les dates prévues pour le versement des bourses. Certaines bourses peuvent être versées à des périodes spécifiques de l'année, par exemple en début

ou en fin de semestre, ou en plusieurs paiements répartis au cours de l'année.

- **Regarde les modalités de paiement** : Les bourses peuvent être versées directement sur un compte bancaire ou via un autre système de paiement. Assure-toi que tu as bien renseigné ton compte bancaire et que tu remplis toutes les conditions pour recevoir ta bourse.

2. Contacte le service des bourses

- **Prendre contact avec le service compétent** : Si le délai de versement est dépassé, il est recommandé de contacter le service des bourses de ton université (à l'UAC ou à l'IFRI). Tu peux leur poser des questions sur l'état de ton dossier et demander des informations sur le retard.
- **Donne les informations nécessaires** : Lorsque tu contactes le service des bourses, assure-toi d'inclure toutes les informations pertinentes (numéro de dossier, nom complet, programme d'études, montant de la bourse, etc.) pour faciliter le traitement de ta demande.

3. Vérifie ton dossier

- **Assure-toi que ton dossier est complet** : Si ton dossier de demande de bourse est incomplet ou s'il manque des documents, cela peut entraîner un retard dans le versement de la bourse. Vérifie si tous les documents demandés ont bien été soumis.
- **Vérifie la validité des informations bancaires** : Si la bourse est versée sur un compte bancaire, assure-toi que tes coordonnées bancaires sont correctes et à jour.

4. Demande un suivi officiel

- **Obtiens une réponse écrite** : Si le retard persiste après ta prise de contact, demande une confirmation écrite ou une explication sur la

situation. Cela peut t'aider à suivre l'évolution du dossier et à comprendre si des démarches supplémentaires sont nécessaires.

- **Informe-toi sur les délais** : Si le versement a été retardé pour des raisons administratives ou techniques, demande une estimation du délai de régularisation.

5. Vérifie les conditions de renouvellement

- **Conditions pour le renouvellement** : Si tu attends le renouvellement de ta bourse, vérifie si tu remplis toutes les conditions pour le maintien de la bourse (par exemple, avoir un certain niveau académique ou avoir soumis des documents supplémentaires).

6. Utilise les canaux de communication appropriés

- **Email et téléphone** : En plus de visiter le bureau des bourses, il est souvent plus rapide de contacter le service des bourses par email ou téléphone. Cela permet de conserver une trace écrite de ta demande.
- **Suivi via les plateformes en ligne** : Si l'université ou l'institution dispose d'une plateforme en ligne pour la gestion des bourses, tu peux consulter l'état de ta demande ou du versement.

7. Contacter un représentant étudiant ou un conseiller

- **Soutien des représentants étudiants** : Si tu fais face à des difficultés pour résoudre le problème, tu peux contacter des représentants étudiants ou un conseiller pédagogique qui pourrait intervenir pour t'aider à résoudre la situation.
- **Assistance sociale de l'université** : Certaines universités offrent aussi un accompagnement social en cas de problèmes liés aux bourses, n'hésite pas à les consulter.

8. Prépare un plan de secours en attendant

- **Budget temporaire** : Si tu fais face à des difficultés financières en attendant le versement de ta bourse, il peut être utile d'explorer d'autres options temporaires pour couvrir tes besoins (prêts étudiants, aide d'urgence, soutien familial, travail étudiant, etc.).
- **Demande d'aide d'urgence** : Certaines universités mettent en place un fonds d'urgence ou un système d'aide pour les étudiants confrontés à des retards de bourse ou à des problèmes financiers temporaires.

Un retard dans le versement d'une bourse peut être stressant, mais il est important de rester calme et de suivre la procédure de manière organisée. Renseigne-toi sur les raisons possibles du retard, contacte les services compétents, et n'hésite pas à demander des informations pour faire avancer la situation. Si le problème persiste, n'oublie pas de demander des informations écrites pour suivre l'évolution de ta demande.

Tu peux contacter les services concernés à l'UAC ou à l'IFRI :

- [Université d'Abomey-Calavi \(UAC\)](#)
- Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI)

Y a-t-il des exonérations de frais pour certains étudiants ?

L'Université d'Abomey-Calavi (UAC) et l'**Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI)** offrent certaines exonérations de frais pour des étudiants répondant à des critères spécifiques.

1. Exonérations pour raisons sociales et financières

Certains étudiants peuvent être exonérés totalement ou partiellement des frais d'inscription et/ou de scolarité en raison de leur situation financière.

- Critères possibles :

- **Étudiants issus de familles à faibles revenus**
- **Orphelins de père et/ou de mère**
- **Étudiants en situation de handicap**

Comment en faire la demande ?

- Déposer une **demande écrite** auprès du service des bourses ou de l'administration de l'IFRI.
- Joindre des **justificatifs** (certificat de situation sociale, attestation de revenus des parents, certificat de handicap, etc.).

2. Exonérations pour étudiants boursiers

- Certains étudiants bénéficiant de **bourses nationales ou internationales** peuvent être partiellement ou totalement exonérés de certains frais.
- Vérifie les conditions spécifiques auprès du **Centre des Œuvres Universitaires et Sociales d'Abomey-Calavi (COUS-AC)**.

Infos & Demandes : [COUS-AC](#)

3. Exonérations pour étudiants méritants

- Certains étudiants ayant obtenu **d'excellents résultats académiques** peuvent bénéficier d'une réduction ou exonération des frais de scolarité.
- Ce type d'exonération est souvent accordé **aux majors de promotion** ou aux étudiants ayant obtenu une **mention très bien** au Bac.

4. Exonérations pour étudiants en situation exceptionnelle

Dans certains cas exceptionnels (maladies graves, catastrophes familiales, etc.), une exonération ou un échelonnement des paiements

peut être accordé.

Contacte l'administration de l'IFRI pour discuter des possibilités dans ton cas spécifique.

5. Étudiants étrangers

- Certains accords bilatéraux entre le **Bénin et d'autres pays** permettent aux étudiants étrangers d'être exonérés de certains frais.
- Vérifie avec le **service des relations internationales** de l'UAC.

Infos & Demandes : [UAC-Bénin](#)

Comment demander une exonération ?

1. **Rédiger une demande écrite** expliquant ta situation.
2. **Joindre les justificatifs nécessaires** (attestations, certificats, bulletins de notes, etc.).
3. **Déposer le dossier** auprès de l'administration de l'IFRI ou du service des bourses de l'UAC.
4. **Suivre l'évolution de la demande** en contactant régulièrement les services concernés.

Pour plus d'informations, consulte l'IFRI ou le site officiel de l'UAC : [IFRI-UAC](#).

Où trouver des offres de jobs étudiants sur le campus ?

Si tu cherches un **job étudiant** sur le campus de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), voici les principaux endroits où tu peux trouver des offres :

1. Services Administratifs et Académiques

- L'**IFRI** et d'autres facultés publient parfois des annonces pour des **assistants académiques, surveillants ou tuteurs**.
- Renseigne-toi auprès du **secrétariat de ton département**.

2. Bureau d'Insertion Professionnelle et de Stages (BIPS)

- Le **BIPS-UAC** diffuse régulièrement des offres de stages et de jobs étudiants.
- Contacte-les ou consulte leur site officiel pour voir les opportunités disponibles.

Localisation : Campus UAC

Site Web : BIPS-UAC

3. Bibliothèque et Services Universitaires

- La **bibliothèque de l'UAC** propose parfois des jobs pour des **agents d'accueil ou assistants documentaires**.
- Le **restaurant universitaire (RU)** et certains services administratifs recrutent des étudiants pour des **missions ponctuelles**.

4. Associations et Clubs Étudiants

- Certains clubs et associations étudiantes ont des **partenariats avec des entreprises** et peuvent diffuser des offres de jobs.
- Rejoins des groupes comme le **Club d'Intelligence Artificielle et IoT** ou le **Club d'Entrepreneuriat** de l'IFRI.

5. Entreprises et Startups sur le Campus

- Le campus de l'UAC héberge des **startups et entreprises** qui recrutent des étudiants pour des missions en informatique, marketing, gestion, etc.
- Vérifie les offres affichées sur les panneaux d'affichage des facultés.

6. Groupes WhatsApp et Réseaux Sociaux

- Il existe des **groupes WhatsApp et Facebook** où des offres de jobs étudiants sont régulièrement partagées.
- Recherche des pages comme "**Jobs & Stages UAC**" sur Facebook.

7. Plateformes en ligne

- Consulte les offres sur des sites spécialisés comme :
 - [Emplois Bénin](#)
 - [JobinBénin](#)
 - [LinkedIn](#) (en rejoignant les groupes de l'UAC)

8. Demander aux enseignants et chercheurs

- Certains professeurs recrutent des étudiants pour les aider dans des **recherches, saisies de données ou projets informatiques**.
- N'hésite pas à poser la question à tes enseignants.

Note importante :

- Tous les paiements de frais doivent être versés sur le compte de l'Institut ouvert dans les livres du Trésor public :
 - Numéro du compte : BJ660 01001 000001044774 37.
 - Ce compte est accessible pour les paiements en ligne via le lien <https://equittancetresor.finances.bj:9051/paiement/> ou en espèces à la Direction générale du Trésor et de la

Comptabilité publique (DGTCP) du Ministère de l'Economie et des Finances.

CONTACT:

L'institut de Formation et de Recherche en Informatique de l'Université d'Abomey-Calavi (IFRI-UAc) est situé sur le campus de l'Université. L'Administration est ouvert du lundi au vendredi et de 8h à 16h30 (+229) 01 55 02 80 70 secretariat@ifri.uac.bj Université d'Abomey-Calavi - Campus, Rue Agro Maquis FSA

Activités :

Il y 2 années

Benin Workshop on Artificial Intelligence (BWAI 2022) Contexte La troisième édition de l'atelier Benin Workshop on Artificial Intelligence (BWAI-22) aura lieu du lundi 19 au vendredi 23 décembre 2022 à l'Université d'Abomey-Calavi (Abomey-Calavi, Bénin). Le but de cet atelier est de promouvoir le développement de systèmes intelligents « made in Africa » basés sur des outils d'intelligence artificielle (IA) ; la recherche et la pratique de l'intelligence artificielle; ainsi que les échanges scientifiques entre chercheurs, praticiens, scientifiques et ingénieurs dans les diverses disciplines de l'IA. Au programme: des communications techniques, des démonstrations pratiques, des résumés d'étudiants, des posters, des experts invités, des ateliers thématiques, et des programmes d'exposition de compétitions ; tous sélectionnés selon les standards académiques d'évaluation par les pairs.

Sujets Le BWAI-22 accueillera des présentations/communications de bonne qualité dans tous les domaines de l'intelligence artificielle, y compris (mais non limité à) des sujets classiques tels que le machine learning, le deep learning, les heuristiques, la représentation de connaissances, le raisonnement, l'internet des objets dans les catégories suivantes : Vision par ordinateur ; Traitement automatique du langage ; Big data et data mining; E-santé, santé en ligne, télémédecine et dispositifs médicaux intelligents, technologies portables intelligentes; Systèmes

intelligents et applications mobiles intelligentes; Maison intelligente et ville intelligente; Systèmes multi-agents; etc Soumission de résumé pour communication au workshop Les résumés de communication devront être rédigées en anglais ou en français, suivis de 3 à 5 mots-clés. (Voir lien de soumission en fin de page). Dates importantes Date limite de soumission : 13 décembre 2022. Soumission des communications/résumés (Voir lien de soumission en fin de page). BWAI-22: 19-23 décembre 2022 Contacts contact@ifri-uac.net +229 0155028070 Coordination générale Professeur Eugène C. Ezin, UAC (Président) Dr Ing. Ratheil V. Houndji, UAC (Co-Président)

Le BWAI-21 accueillera des présentations/communications originales et de bonne qualité dans tous les domaines de l'intelligence artificielle, y compris (mais non limité à) des sujets classiques tels que le machine learning, le deep learning, les heuristiques, la représentation de connaissances, le raisonnement, le traitement du langage naturel, la robotique, les chat-bots, l'internet des objets: -Systèmes intelligents; -Vision par ordinateur, -Traitement du langage, -Agents conversationnels ; -Big data et data mining ; -E-santé, -Santé en ligne, -Télémedecine et dispositifs médicaux intelligents, -Technologies portables intelligentes; -Systèmes intelligents et applications mobiles intelligentes; -Maison intelligente et ville intelligente ;: -Systèmes multi-agents; -etc. Notification des communications acceptées/refusées et demande d'informations complémentaires :12 Décembre 2021 Date de remise des versions finales pour la reproduction : 15 Décembre 2021 Date limite d'inscription des auteurs: 10 Décembre 2021 Cette opportunité vous est destinée.

Ily 3 années

Benin Workshop on Artificial Intelligence (BWAI-21), la deuxième édition aura lieu du 20 au 24 décembre 2021 à l'Université d'Abomey-Calai, Bénin. La deuxième édition de l'atelier Benin Workshop on Artificial Intelligence (BWAI-21) aura lieu du 20 au 24 décembre 2021 à l'Université d'Abomey-Calavi, Bénin). Le but de cet atelier est de promouvoir le développement de systèmes intelligents « made in Africa » basés sur des outils d'intelligence artificielle (IA); la recherche et la pratique de l'intelligence artificielle; ainsi

que les échanges scientifiques entre chercheurs, praticiens, scientifiques et ingénieurs dans les diverses disciplines de l'IA. Le BWAI-21 aura diverses communications techniques, des démonstrations pratiques, des résumés d'étudiants, des posters, des conférenciers invités, des ateliers thématiques, et des programmes d'exposition et de compétitions ; tous sélectionnés selon les standards académique d'évaluation par les pairs.

WOMEN IN COMPUTER SCIENCE AT IFRI (WICSI)

Promouvoir les compétences des filles de l'IFRI dans le domaine des TICs et leur épanouissement est le but principal de notre communauté. C'est une communauté de jeunes filles en informatique à l'IFRI. Parrainée par le Ministère du Numérique et de la Digitalisation, cette communauté vit le jour en Décembre 2019. Elle a pour objectif la formation des filles aux métiers du numérique et l'organisation de certaines activités extra-scolaires afin que ces membres puissent acquérir des compétences en plusieurs domaines qui pourraient leur être utile au quotidien.

Découvrez les mémoires de nos anciens étudiants Trier par: Promotion Diplôme Filière sur notre site <https://ifri-uac.bj>

Les performances des étudiants de l'IFRI font parler de l'Institut au plan national qu'international.

Distinction :

En 2014

champion au concours national de programmation

En 2015

Deuxième au concours national de programmation

En 2016

Champion au concours national de programmation

En 2017

Troisième au concours Inovathon organisé par la Fondation HOUNGBEDJI

En 2018

Lauréat de la totalité des quatre bourses compétitives d'études en Chine organisées par la Fondation HOUNGBEDJI

En 2019

Prix d'excellence au profit des trois meilleurs étudiants en sécurité informatique organisé par l'Ambassade de la Chine près le Bénin
En 2020

Premier rang au plan national Catégorie Informatique appliquée des Olympiades du Cames édition 2020.

Historique:

L'Institut de Formation et de Recherche en Informatique est né des cendres du Centre de Formation et de Recherche en Information (CEFRI) créé en 2008 par arrêté rectoral dans le cadre de la coopération entre l'Université d'Abomey-Calavi et l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES) de la Belgique. Ce centre a été dirigé par le Professeur Norbert M. Hounkonnou, Président de la Chaire Internationale de Physique Mathématique et Applications (CIPMA). Les formations offertes étaient la licence professionnelle en Informatique Générale, le master de recherche en Informatique Générale. Les formations étaient animées par des enseignants étrangers venant principalement des universités belges sur financement de l'ARES et par certains enseignants locaux. Cette expérience a duré jusqu'en avril 2013 pour succéder à l'Institut de Formation et de Recherche en Informatique. L'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI) de l'Université d'Abomey-Calavi est créé par l'Arrêté ministériel n°157/MESRS/CAB/Dc/sGM/DGES/R-UAC/SA du 12 avril 2013. Avec la nomination par arrêté ministériel du Professeur Eugène C. Ezin et sa prise de fonction en Décembre 2013, une autre dimension et accélération ont été données à l'Institut pour répondre aux besoins du marché national, régional et international. Plusieurs chantiers étaient ouverts et de multiples initiatives ont été prises. Par exemple, nous avons connu la création progressive des filières comme Systèmes d'information et Réseaux Informatiques (SIRI), Génie Logiciel (GL), Sécurité Informatique (SI), Internet et Multimédia (IM) suivant le canevas du système LMD en vigueur. D'autres filières sont envisagées pour répondre aux sollicitations et aux besoins du marché. Des soutenances ont été organisées suivies de la cérémonie de remise de diplômes.

Rôles et missions:

Le Service Vie de la Communauté Universitaire a pour missions d'informer et d'assurer l'accueil des étudiants dans le but de participer à leur intégration et leur épanouissement durant leur séjour à l'Université. Ce service est fondé sur les valeurs de production et de diffusion des savoirs; Engagement scientifique et technologique; Engagement civique et citoyen; Autres: Assistantat social, Mécénat, Marketing, etc. « Le Service Vie de la Communauté peut être saisi comme un ensemble d'actions de développement de compétences et de valorisation des personnes et leur environnement mis en euvre par les établissements d'enseignement supérieur, en interaction avec les partenaires (techniques, financiers, institutionnels...) et les communautés. » Voici ci-dessous comment nous contacter. Pour les missions et le fonctionnement des services, merci de vous reporter soit aux liens de chaque cellule soit aux liens repris sous l'onglet « services » dans la colonne à gauche de l'écran.

Secrétariat IFRI
Lieu: Université d'Abomey-Calavi Campus, Rue Agro Maquis FSA Tél :(+229) 01 55 02 80 70 E-mail :contact@ifri.uac.bj Site web: www.ifri-uac.bj

Centre des œuvres Universitaires et Sociales (coUs) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) Tél: +229 21 30 32 43 Fax: +229 21 30 32 41 E-mail :cous_ac@yahoo.com Clinique Cous UAc Logement - Restauration - Transport Tél: +229 21 30 32 43 Fax: +229 21 30 32 41 E-mail :cous_ac@yahoo.com Ensemble Artistique et Culturel des Étudiants (EACE) Tél: +229 21 30 32 43 Fax: +229 21 30 32 41 E-mail :cous_ac@yahoo.com Rectorat affaires académiques Validation des inscriptions Retrait fiche pré-inscription Retrait carte d'étudiant Tél: +229 21 30 32 43 Fax: +229 21 30 32 41 E-mail :cous_ac@yahoo.com Centre d'imagerie médicale Tél: +229 21 30 32 43 Fax: +229 21 30 32 41 Secrétariat Annexe de la Mairie d'Abomey-Calavi <https://ifri-uac.bj/community-service/> Légalisation de pièces administratives Lieu: Mairie Abomey-Calavi Bâtiment Jean PLIYA Tél: +229 21 30 32 43 Fax: +229 21 30 32 41 E-mail :cous_ac@yahoo.com Banques Ecobank vers radio Univers sur l'UAC BOA Vers grand portail UAC UBA vers portail secondaire UAC

Admission:

L'admission dans les différentes formations de l'Institut de Formation et de Recherche en Informatique est conditionnée au préalable par une préinscription. En effet, préinscription est la phase au cours de laquelle l'apprenant manifeste sa volonté de suivre une formation. Elle doit être suivie peu de temps après par une inscription car en général, le nombre d'apprenants admis dans chaque formation est très limité. Pour les informations relatives à la préinscription veuillez envoyer un message électronique à l'adresse : contactoifri.uac.bj l'admission à IFRI se fait sur étude de dossier.

La pédagogie à l'IFRI:

Depuis près de 13 ans, des étudiants de plusieurs nationalités sont formés aux métiers des sciences informatiques avec une approche stratégique, opérationnelle, pluridisciplinaire et spécialisée: Licence et Master. Dans le monde actuel où tout est numérique, les métiers de demain sinventent chaque jour. C'est pourquoi la pédagogie de l'IFRI porte autant sur le fait d'apprendre à entreprendre que << d'apprendre apprendre >> car vous devez faire évoluer votre Compétence tout au long de votre vie. IFRI est une << plateforme d'interactions >> entre des entreprises, des étudiants et des intervenants en activité, qui collaborent ensemble en mode projet tout au long du parcours. Plus de la moitié du temps de chacune des formations est consacrée à des dispositifs en prise avec le réel: projets d'entreprise, prototypages, jeune-entreprise, séminaires hebdomadaires, stages, alternance... le tout garantissant une meilleure insertion professionnelle. La demande est telle, partout dans le monde, que vos compétences opérationnelles acquises dans le digital vous ouvriront les portes des entreprises à l'international. La renommée de l'IFRI portée par le succès de nombreux anciens étudiants qui sy sont installés favorise l'obtention de stages prestigieux. L'identité de l'IFRI repose également sur l'enseignement de l'excellence. La pédagogie de l'IFRI permet à chaque étudiant d'aiguiser un esprit critique d'allier culture de l'innovation et responsabilité et ainsi d'utiliser la maîtrise des technologies au profit de projets qui ont du sens.

Au sein de IIFRI, près de 850 étudiants se côtoient chaque année et forment une véritable communauté apprenante : designers, analyste concepteur, support technique, développeur web et mobile, architecte logiciel, administrateur de base de données, graphiste et entrepreneurs se retrouvent dans les associations professionnelles et associations de vie

estudiantine leur permettant d'échanger, de partager et de co-construire. Cette particularité de IIFRI alliant pluridisciplinarité et opérationnalité fait que les étudiants, une fois diplômés, sont très recherchés par les entreprises. Soyez au cœur de votre formation Plusieurs fois par an, nous vous donnons la possibilité d'évaluer vos intervenants, la qualité et la pertinence des matières enseignées ainsi que le fonctionnement pédagogique de IIFRI à travers des questionnaires. Une journée pédagogique est organisée chaque année avec la direction de l'IIFRI et le corps enseignant pour faire le bilan de l'année écoulée et lancer des perspectives. Au cours de cette journée des formations de partages d'expériences sont organisées à l'intention des enseignants et des professionnels exerçant au sein de l'institut. Nous nottons également la participation des responsables de classe, d'alumni et d'entreprise partenaires afin que nos offres de formation soit toujours bien adaptées aux demandes et aux tendances du marché.

Les séminaires hebdomadaires :

Chaque mardi, les étudiants en master, accompagnés par des professeurs et des professionnels, présentent des projets concrets de nature variée en présence de leur camarade sous la supervision d'un jury constitué pour les évaluer. Ce cadre leur permet de mettre en pratique, de manière intensive et en équipe, les connaissances qu'ils ont acquises au cours de l'année, et de travailler dans des conditions proches de celles qu'ils rencontreront en entreprise. Ce séminaire reçoit parfois des invités d'honneur pour des séances de partages d'expériences et des doctorants pour la présentation de leur travail de recherche.

URSIA

L'Unité de Recherche en Sciences Informatiques et Applications (URSIA) de l'institut de Formation et de Recherche en Informatiques (IFRI) est une unité de recherche regroupant des enseignants-chercheurs, des chercheurs, des docteurs, des doctorants, des étudiants, des membres associés, des post-docs, des ingénieurs, des techniciens de la recherche et des administratifs, sur la base d'objectifs scientifiques.

Vision par ordinateur système intelligent Systèmes embarqués et IOT

Réseau informatique

<https://Arsiaifri-uac.bj>

Intelligence Artificielle Internet des objets (IoT)

Les stages:

Dans tous les cursus, au passage de la deuxième année en troisième année, les étudiants de l'IFRI effectuent un stage en entreprise, au Bénin ou à l'étranger. La durée varie en fonction du niveau d'études, de deux semaines (deuxième année), de trois mois (troisième année) et de six mois en fin de cycle master. Chaque année le temps passé en entreprise augmente, pour rapprocher les étudiants du monde professionnel, au rythme de leur capacitation. Ils sont ainsi accompagnés vers une pré-insertion qui s'achève le plus souvent par un emploi une fois diplômés. Une validation de l'expérience académique après chaque stage est obtenue par la moyenne de la note du rapport de stage corrigé et de la note d'évaluation du maître de stage.

L'alternance:

L'alternance est un système de formation fondé sur la succession de semestres à l'IFRI et de séjours en entreprise. Elle permet de suivre un parcours d'étude tout en intégrant une entreprise. À l'IFRI cette alternance est beaucoup plus observée dans le cycle master ce qui facilite leur insertion professionnelle. Ce mode d'apprentissage permet la prise en

charge des frais de formation par l'entreprise. L'étudiant est rémunéré pendant la durée de son alternance. À "IFRI, grâce au mode de formation hybride il existe plusieurs rythmes d'alternance pour s'adapter aux impératifs de chaque métier et aux progressions pédagogiques.

Un partenariat fort avec les entreprises et universités Depuis plus de 13 ans IIFRI entretient des liens de coopération forts avec un tissu d'entreprises et d'universités dans tous les secteurs d'activités. Ces entreprises viennent rechercher un regard innovant et une méthodologie claire pour traiter les défis technologiques et de transformation auxquels elles sont confrontées. C'est d'ailleurs souvent un terrain idéal pour les étudiants pour trouver un stage, une alternance ou un emploi. Les projets intégrateurs Les projets intégrateurs sont un liant essentiel entre les différents cours qui composent les offres de formations. Ils permettent à l'étudiant de mobiliser ces compétences sur des cas réels mais également de parfaire son savoir-être au contact de vraies entreprises. C'est une forme d'apprentissage capitale pour acquérir une opérationnalité forte mais également pour comprendre et transformer le monde dans lequel évoluent les étudiants.

NOS PARTENAIRES

UCLouvain

EPAC

Imsp

DANKSIÇ CONSULTING OPEN SI

MAPOOM

PERO GROUPE

JTEK SOLUTIONS ENTREPRISE DE SERVICES NUMÉRIQUES

Innovation:

Les étudiants de IFRI Sont formés avec le goût pour l'innovation et l'entreprenariat afin de développer des solutions pour résoudre des problèmes spécifiques de leur milieu de vie, et du monde en général. Recherche L'institut dispose d'un laboratoire de recherche en science informatique et application qui permet aux doctorants et aux enseignants de mener des travaux de recherches et d'innovations. Certification CERTIFIED Le programme de formation dans l'institut contient des cours de certifications dans divers domaines. Ainsi nos étudiants en L3 suivent les cours de certifications CCNA, CND, CEH, Mikrotik, Oracle

Mot du directeur :

La vocation de l'institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI) de l'Université d'Abomey-Calavi est de former des apprenants capables de devenir des acteurs de solutions informatiques aux différents problèmes de société en s'appuyant sur les récents développements des Technologies de l'Information et de la Communication. Les performances des étudiants de IFRI font parler de l'institut au plan national quinternational. Les multiples distinctions enregistrées au fil des années sont très illustratives. Championne en 2014 puis en 2016 au concours national de programmation, l'équipe de l'IFRI—a occupé la deuxième place en 2015. Sur plus de cent (100) équipes sélectionnées de plusieurs pays de la sous-région participant au concours organisé par la société MAPCOM, l'équipe de l'IFRI a fini 5ème. Troisième au concours Innovaton organisé par la fondation HOUNGBEDJI en 2017, elle a gagné la totalité des 4 bourses d'études en Chine offertes par la même fondation en 2018. L'effort quotidien d'adéquation des formations de l'IFRI avec des besoins du marché de l'emploi a payé par l'insertion en masse des diplômés de l'institut dans plusieurs entreprises privés et publiques, ici et d'ailleurs. Des étudiants diplômés de l'IFRI se trouvent au Sénégal, au Canada, en France, en Belgique, en Chine, aux Etats-Unis, etc . Aussi, plusieurs nationalités sont-elles représentées dans l'effectif des étudiants de l'IFRI. Il s'agit notamment du Nigéria, du Niger, du Mali, du Rwanda, du Togo, de la République Démocratique du Congo , du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et du Tchad. La démarche pédagogique de l'IFRI est caractérisée par une forte

implication du monde professionnel pour des enseignements pratiques. Nous vous souhaitons la bienvenue afin de continuer le mouvement avec nous. IFRI, nous batissons l'excellence! Directeur de l'IFRI-UAC Professeur Eugène C. EZIN

Admisionstration

Depuis le 2024-02-08 Comité Restreint de Direction (CRD)

Eugène C. EZIN Directeur, IFRI-UAC

Gaston G. EDAH Directeur Adjoint, IFRI-UAC

<https://ifri-uac.bj/administration/>

Sébastien TOHOUN Secrétaire Général, IFRI-UAC

Personnel de l'administration :

Aboudou Sèmihou SENAHOUN Chef Service Secrétariat Administratif, IFRI-UAC

Nitaël Damabiah KOUGBO Agent au Secrétariat Administratif, IFRI-UAC

Hippolyte SESSOU Chef du Service de la Coopération, de la Communication et des Stages, IFRI-UAC

Maurille SAGBO Chef Division de la Scolarité et des Examens, IFRI-UAC

Pierre Jérôme ZOHOU Informaticien, IFRI-UAC

AGBOSSOU Samuel Chef du Service de la Scolarité et des Examens, IFRI-UAC

Phyon AZADJI Comptable, IFRI-UAC Doris SETTIN Assistante Comptable, IFRI-UAC

Chef de Département :

HOUNDJI Ratheil Chef de Département Génie Logiciel

AHOUANDJINOU Arnaud Chef de Département Sécurité Informatique

IFRI Espace Etudiant :

L'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI) a réalisé dans le cadre de son projet de numérisation des services dédiés aux étudiants et aux Alumni (Licence et Master) ; une plateforme numérique pour ses étudiants. La dite plateforme est accessible via un identifiant et un mot de passe. Dans ce sens, il s'agit donc pour chaque étudiant de remplir ce formulaire afin de recevoir ses identifiants d'accès.

il y a 11 mois

IFRI Alumni 10 ans L'Institut de Formation et de Recherche en Informatique (IFRI) célébrera ses dix (10) ans d'existence en mai 2024. Le Directeur ambitionne de mettre tous les diplômés de l'IFRI au coeur des activités liées à ces noces d'étain. Il s'agit principalement de mettre en place une base de données actualisées des alumni. Dans cette perspective, il demande à tous les anciens étudiants de lui accorder 2 min afin de

il y a 2 années

Formulaire de suivi de stage IFRI 2023 Formulaire de suivi de stage des étudiants en L3 à l'IFRI-UAC année académique 2022-2023.

il y a 2 années

Formation en quatre semestres pour les spécialités en Master (sécurité Informatique, Génie Logiciel et Système d'information et Réseaux Informatiques)

Formulaire d'inscription des étudiants sollicitant les spécialités en Master (Sécurité Informatique, Génie Logiciel et Système d'information et Réseaux Informatiques) à IFRI pour le compte de l'année académique 2023-2024.

Quittance du Rectorat (Montant: 2 000 F CFA) sur le compte N° 506100001476 UBA, Quittance de l'IFRI (Montant: 15 000 F)

il y a 3 années

Formation en deux semestres pour la licence en Systèmes d'Information et Réseaux Informatiques (SIRI) Formulaire d'inscription des étudiants

sollicitant la spécialité Licence (Système d'Information et Réseaux Informatiques) à IFRI pour le compte de l'année académique 2023-2024.

Quittance du Rectorat (Montant 2000 FCFA) Sur le compte N°

506100001476 UBA, Quittance de IFRI (Montant: 15 000 FCFA) en espèce sur le compte ouvert dans les livres d

Master 2024-2025 Formulaire d'inscription des étudiants sollicitant les spécialités en Master (Sécurité Informatique, Génie Logiciel et Système d'information et Réseaux Informatiques) à IFRI pour le compte de l'année académique 2024-2025. Quittance du Rectorat (Montant: 2 000 F CFA) sur le compte N° 506100001476 UBA, Quittance de IFRI (Montant: 15 000 F)

Licence 2024-2025 Formulaire d'inscription des étudiants sollicitant la spécialité Licence (Système d'Information et Réseaux Informatiques) à IFRI pour le compte de l'année académique 2024-2025. Quittance du Rectorat (Montant: 2000 F CFA) Sur le compte N° 506100001476 UBA, Quittance de IFRI (Montant: 15 000 F CFA) en espèce sur le compte ouvert dans les livres du Trésor Public